



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 3 décembre 2025

Délibération n° 05_2025_137

Contrat opérationnel de mobilité du Bassin Berry Saint-Amandois

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 3 décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLAÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUERE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Edith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	Pouvoir à Daniel BÔNE
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAIS	Monsieur Yann CADJER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Philippe MARME
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Lionel DELHOMME Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Francis BLONDIEAU Pouvoir à Raphaël FOSSET Pouvoir à Noura ANGLADE
SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	
Membres en exercice	38	Secrétaire de séance : Gérard MARTEAU
Membres présents	33	
Membres votants	38	

Date de convocation : 19 novembre 2025

Date de l'affichage : 19 novembre 2025

Délibération n° 05_2025_137

Contrat opérationnel de mobilité du Bassin Berry Saint-Amandois

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin Berry Saint-Amandois, élaboré en concertation entre la Région Centre-Val de Loire, le Département du Cher, les Communautés de communes Berry Grand Sud, Arnon Boischaut Cher, Cœur de France et Le Dunois, la SNCF et la société RD Berry ;

Considérant que ce contrat fixe les orientations et les engagements communs des partenaires pour une mobilité durable, solidaire et coordonnée sur le territoire ;

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le principe de la participation de la Communauté de communes Cœur de France au Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin Berry Saint-Amandois ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer ledit contrat ainsi que tout document y afférent.**



Le Président,

Daniel BÔNE



Le secrétaire de séance,

Gérard MARTEAU



CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ

Bassin de mobilité
BERRY SAINT AMANDS
(Département du Cher)

Novembre 2025 – Juin 2031





CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ 2025-2031

ENTRE

La Région Centre-Val de Loire, située au 9 rue Pierre Lentin, 45041 ORLÉANS CEDEX 1, représentée par Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional, dûment habilité par délibération de la CPR n° 25.XX.XX.XX du 4 juillet 2025 ;

ci-après dénommée « la Région » ;

ET

Les représentants du bassin de mobilité Berry Saint-Amandois, à savoir :

Le Département du Cher, situé à l'Hôtel du Département Place Marcel Plaisant – CS n°30322 - 18023 Bourges Cedex, représenté par Monsieur Jacques FLEURY, son Président dûment habilité par délibération n°.....

La Communauté de Communes Berry Grand Sud, située 6 Grande Rue - 18170 Le Châtelet, représentée par Monsieur Jean-Luc BRAHITI, Président,

La Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher, située 2 rue Brune - 18190 Châteauneuf-sur-Cher, représentée par Monsieur Dominique BURLAUD, Président,

La Communauté de Communes Cœur de France, située 1 rue Philibert Audebrand - 18200 Saint-Amand-Montrond, représentée par Monsieur Daniel BÔNE, Président,

La Communauté de Communes Le Dunois, située Place du Champ-de-Foire - 18130 Dun-sur-Auron, représentée par Monsieur Louis COSYNS, Président,

La Société Nationale des Chemins de Fer Gares & Connexions (SNCF – Gares & Connexions), représentée par

La Société RD BERRY, délégataire du réseau de mobilité interurbain Rémi dans le Cher, représentée par Monsieur Olivier VELTER, Directeur régional, en charge de la gare routière de Bourges.

Ci-après dénommés « les cosignataires » ;

VU :

La Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) ;

Le Code des Transports, notamment les articles L.1215-1 et L.1215-2 ;

Le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.1111-9 et L.1111-9-1 ;

La délibération de l'Assemblée plénière DAP n°22.05.01 du 15 décembre 2022 approuvant le règlement financier de la Région ;

La délibération de l'Assemblée plénière DAP n° 22.03.08 des 30 juin et 1er juillet 2022 approuvant le rapport sur les nouvelles mobilités-Région Centre -Val de Loire ;

La délibération DAP n°23.04.11 et 19 octobre 2023 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

La délibération de la commission permanente régionale DAP n°XX.XX.XX du XX XXX 2024 approuvant la mise en œuvre du Contrat Opérationnel de Mobilités pour le bassin de mobilités Berry Saint-Amandois.

Le budget de la Région et s'il y a lieu ses décisions modificatives ;



IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Evolutions liées à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 transforme en profondeur la politique des mobilités.

La LOM prévoit la constitution de bassins de mobilité, échelle représentative de la mobilité du quotidien. En vertu de l'article L.1215-1 du Code des Transports¹, les bassins de mobilité s'étendent sur le périmètre d'un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI). Conformément à l'article précité, ces bassins ont été définis et délimités par la Région, en concertation avec les AOM, les Syndicats mixtes de transport, les Départements et les Communautés de communes non-AOM. Ces bassins constituent le périmètre du Contrat Opérationnel de Mobilité, lequel permet de construire des ambitions et des objectifs communs de mobilité et d'intermodalité.

Le contrat assure une coopération et une coordination forte entre les acteurs des territoires afin d'assurer un meilleur service rendu aux usagers dans leurs déplacements quotidiens. En vertu de l'article L.1215-2 du Code des Transports², il définit les modalités de l'action commune des AOM. Conclu pour une durée pluriannuelle définie par les cosignataires, il détermine les résultats attendus et les indicateurs de suivi.

La LOM introduit un mécanisme de recherche de la collectivité à la fois en volonté et en capacité d'exercer la compétence mobilité. Au 1^{er} juillet 2021, 77 communes du bassin de mobilité ont délégué cette compétence à la Région.

Indépendamment de cette prise de compétence, la Région bénéficie d'un renforcement de son rôle de chef de file. Elle est compétente à l'échelle des bassins de mobilité, définis et délimités en Assemblée plénière le 30 juin 2022³ sur les points suivants :

- Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, en matière de desserte, d'horaires, de tarification, d'information et d'accueil de tous les publics ainsi que de répartition territoriale des points de vente physiques ;
- La création, l'aménagement et le fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux et des aires de covoiturage/mobilité, notamment en milieu rural, ainsi que le système de transport vers et à partir de ces pôles ou aires ;
- Les modalités de gestion des situations dégradées afin d'assurer la continuité du service rendu aux usagers au quotidien ;
- Le recensement et la diffusion des pratiques de mobilité et des actions mises en œuvre en particulier pour améliorer la cohésion sociale et territoriale ;
- L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité par les autorités organisatrices de la mobilité.

Le Contrat Opérationnel traite ces dimensions, ainsi que les modalités de la coordination avec les gestionnaires de voirie et d'infrastructures pour créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités.

¹ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043343091

² https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039669483

³ Délibération de l'Assemblée Plénière (DAP) n°22.03.08 de Nouvelles mobilités en Centre-Val de Loire : <https://ged.centre-valdeloire.fr/share/s/4YP-AXmHSTOmD00MT4wfhg>



Ambitions communes sur les mobilités

La Région et les cosignataires marquent, par le présent contrat, leurs ambitions communes pour poursuivre la constitution d'une mobilité harmonisée, propre et accessible sur le territoire du bassin de mobilité.

ARTICLE PREMIER

Objet du Contrat Opérationnel de Mobilité

Le présent Contrat Opérationnel de Mobilité, en vertu des dispositions de la LOM, porte sur⁴ :

- Un diagnostic des différentes formes de mobilité (transports en commun, voitures individuelles, covoiturage, autopartage, vélos, location solidaire...), l'analyse des dessertes, des flux, des nœuds routiers-ferroviaires-cyclables et des éventuelles zones d'engorgement.
- Une analyse sur l'intermodalité, en matière d'horaires, de tarification, d'information et d'accueil de tous les publics ainsi que de répartition territoriale des points de vente physiques ;
- Une cartographie des pôles d'échanges multimodaux, notamment ceux situés en milieu rural, ainsi que le système de transport vers et à partir de ces pôles ;
- Le recensement des pratiques de mobilité et des actions mises en œuvre dans le territoire du bassin de mobilité (actions innovantes, aides financières à la mobilité...) et de leurs opérateurs (associations, collectivités, ...)
- Les modalités de coordination avec les gestionnaires de voirie et d'infrastructures pour créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités (gares, pôles d'échanges multimodaux, points d'arrêt routiers, voies de bus, pistes cyclables...).
- Une analyse prospective portant sur la création ou l'évolution des infrastructures de transports ou de services de mobilité mis en œuvre par les cosignataires dans leurs périmètres de compétence respectifs.
- Des préconisations sur les actions prioritaires à mener dans les futures conventions harmonisées AOM-Région et dans les contrats d'engagement pour les EPCI non AOM.

Il permet l'articulation entre la stratégie régionale des mobilités et les projets locaux des territoires.

ARTICLE 2

Engagements des signataires

Le présent Contrat Opérationnel de Mobilité a fait l'objet d'une élaboration partagée, entre la Région, les Communautés de Communes Berry Grand Sud, Arnon Boischaut Cher, Cœur de France et Le Dunois, le département du Cher, la société RD BERRY et la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF) – Gares & Connexions.

⁴ Article L.1215-1 du Code des transports : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043343091



2.1 ENGAGEMENTS DE LA RÉGION :

- La Région veille à la régularité des échanges au sein du Comité des partenaires et à la bonne application dudit contrat.
- La Région dispose de services régionaux territorialisés afin d'accompagner au mieux et dans la proximité les acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre du présent Contrat.
- La Région mettra en œuvre des conventions harmonisées AOM-Région et des Contrats d'engagement (objectifs & moyens financiers) pour les EPCI non AOM pour retranscrire la feuille de route du Contrat Opérationnel de Mobilité.
- Le Président du Conseil Régional désigne un élu régional référent pour le territoire de contractualisation (celui du Contrat Régional de Solidarité Territoriale).

2.2 ENGAGEMENTS DES COSIGNATAIRES :

Associés au dialogue et à la négociation du Contrat avec la Région, les acteurs locaux cosignataires approuvent le diagnostic territorial des mobilités et se rendent solidaires de la stratégie poursuivie dans le bassin de mobilité. **Les moyens et les objectifs poursuivis à l'échelle des EPCI sont définis dans d'autres documents : les Contrats d'engagement pour les EPCI non-AOM ou dans les conventions harmonisées AOM-Région pour les territoires AOM.**

En termes de suivi du Contrat :

- Des points intermédiaires d'avancement du Contrat seront organisés par la Région, en présence des cosignataires lors du Comité des partenaires annuel.
- Les cosignataires s'engagent à participer au Comité des partenaires annuel.
- A ce titre, les cosignataires désignent une personne physique, au sein de leurs services, en charge de la mise en œuvre et du suivi du Contrat.
- Un bilan final d'avancement sera réalisé au terme du Contrat.

Relations sous-jacentes :

Pour déployer la stratégie du bassin de mobilité, des moyens et des objectifs poursuivis à l'échelle des EPCI sont définis dans d'autres documents :

- **Les contrats d'engagement pour les EPCI non-AOM**
- **Les conventions harmonisées AOM-Région pour les territoires AOM.**

En outre, la Région et le Conseil Départemental du Cher conventionnent pluri-annuellement pour organiser les modalités de coordination conjointe. La convention en cours est la Convention Région-Département 2022-2025. Elle sera remplacée par la Convention Région-Département 2026-2029 en élaboration.

2.3 ENGAGEMENTS CONJOINTS EN TERMES DE GOUVERNANCE PARTAGÉE :

Un Comité des partenaires présidé par les élus régionaux et en présence des cosignataires est mis en place pour suivre l'élaboration et l'avancement du Contrat Opérationnel de Mobilité. Il intègre des représentants des employeurs (à hauteur de 50% des membres), des représentants



des salariés, des représentants des usagers et des habitants du territoire du bassin de mobilité, dont des habitants tirés au sort. Il inclut également des structures invitées.

Conformément au Code des Transports⁵, les membres de droit du comité des partenaires de la mobilité du bassin de mobilités Centre-Cher sont :

- La Région Centre-Val de Loire ;
- Le Département du Cher ;
- La Société Nationale des Chemins de Fer – Gares & Connexions ; gestionnaire de Pôles d'Echanges Multimodaux (Gares ferroviaires) ;
- La société RD BERRY, gestionnaire de Pôles d'Echanges Multimodaux (Gares routières) ;
- Les organisations syndicales citées à l'article 1 de l'arrêté du 28 juillet 2021 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ;
- Au maximum 6 habitants tirés au sort, après inscription sur le site internet www.jeparticipe.centre-valde Loire.fr ;
- Les associations d'usagers et/ou d'habitants manifestant la volonté de participer au comité des partenaires de la mobilité ;

Les membres associés sont :

- La Communauté de Communes Berry Grand Sud ;
- La Communauté de Communes Arnon Boichaut Cher ;
- La Communauté de Communes Cœur de France ;
- La Communauté de Communes Le Dunois ;
- SNCF Voyageurs, en tant qu'exploitant des trains Rémi sur ce territoire ;
- RD BERRY, en tant que Délégué de la Région sur le réseau de car Rémi 18.

Le Comité des partenaires de la mobilité se réunit régulièrement en tant que de besoin et, *a minima*, une fois par an, afin :

- De maintenir les connaissances sur les dynamiques en matière de mobilités (fréquentation, flux, travaux d'infrastructures prévus, évolutions tarifaires...) ;
- De veiller à la bonne dynamique collective autour du Contrat ;
- De partager les effets des actions menées par la Région, les AOM ou les collectivités ;
- De veiller au respect de la stratégie du Contrat.

Outre la Région et les cosignataires, les membres non-obligatoires participants au Comité des partenaires sont déterminés par la Région, le cas échéant sur avis des cosignataires. Le Comité des partenaires est consulté avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ou de toute autre dimension exerçant une influence sur la qualité des services aux usagers et l'information des usagers. Il émet des avis non-coercitifs sur l'action collective de la Région et des cosignataires.

ARTICLE 3

Périmètre du contrat

Le présent contrat est applicable sur l'intégralité du territoire du bassin de mobilité, en vertu du tableau présenté ci-dessous :

⁵ Article L. 1231-5 du Code des Transports : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043976917



	Communes	Population municipale Recensement INSEE 2022
Communauté de communes Berry Grand Sud	Ainay-le-Vieil	191
	Arcomps	269
	Ardenais	203
	Beddes	105
	Châteaumeillant	1666
	Culan	777
	Épineuil-le-Fleuriel	447
	Faverdines	134
	Ids-Saint-Roch	287
	Ineuil	216
	La Celette	204
	La Perche	192
	Le Châtelet	920
	Loye-sur-Arnon	301
	Maisonnais	228
	Morlac	274
	Préveranges	522
	Reigny	228
	Rezay	203
	Saint-Christophe-le-Chaudry	94
	Saint-Georges-de-Poisieux	435
	Saint-Hilaire-en-Lignières	496
	Saint-Jeanvrin	166
	Saint-Maur	258
Saint-Pierre-les-Bois	272	
Saint-Priest-la-Marche	249	
Saint-Saturnin	440	
Saint-Vitte	121	
Saulzais-le-Potier	476	
Sidiailles	295	
Touchay	224	
Vesdun	544	
Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher	Chambon	154
	Châteauneuf-sur-Cher	1362
	Chavannes	153
	Corquoy	199
	Crézançay-sur-Cher	425
	La Celle-Condé	191
	Lapan	226
	Levet	1367
	Lignières	1325
	Montlouis	110
	Saint-Baudel	251



	Saint-Loup-des-Chaumes	285
	Saint-Symphorien	133
	Serruelles	67
	Uzay-le-Venon	410
	Vallenay	694
	Venesmes	788
	Villecelin	78
Communauté de communes Cœur de France	Arpheuilles	301
	Bessais-le-Fromental	293
	Bouzais	285
	Bruère-Allichamps	569
	Charenton-du-Cher	999
	Colombiers	410
	Coust	430
	Drevant	551
	Farges-Allichamps	255
	La Celle	329
	La Groutte	119
	Marçais	305
	Meillant	648
	Nozières	234
	Orcenais	242
	Orval	1637
	Saint-Amand-Montrond	9690
Saint-Pierre-les-Étieux	744	
Vernais	184	
Communauté de Communes Le Dunois	Bannegon	246
	Bussy	357
	Chalivoy-Milon	380
	Cogny	32
	Contres	34
	Dun-sur-Auron	3566
	Lantan	95
	Le Pondy	154
	Osmery	239
	Parnay	50
	Raymond	175
	Saint-Denis-de-Palin	278
	Saint-Germain-des-Bois	614
	Senneçay	451
	Thaumiers	392
	Verneuil	35



ARTICLE 4

Durée du contrat

Dans un souci de cohérence de l'action régionale, la durée du Contrat Opérationnel de Mobilité est déterminée en lien avec la **Convention Région-Territoires : Ambitions partagées 2030⁶**, élaborée dans une démarche synchronisée avec le présent contrat, soit une durée de 6 ans à compter de la signature.

ARTICLE 5

Diagnostic territorial des mobilités

5.1 Fiche d'identité du bassin

Le Bassin de mobilité Berry Saint-Amandois compte 44 978 habitants (INSEE 2022) pour 85 communes.

En 2021, les 4 Communautés de communes (Berry Grand Sud, Arnon Boischaud Cher, Cœur de France, et le Dunois) ont décidé de confier à la Région Centre-Val de Loire la compétence d'Autorité Organisatrice des Mobilités Locales (AOML), en ne prenant pas, elles-mêmes, cette compétence à l'échéance prévue par la LOM.



85 communes	
4 Communautés de Communes	
1 928 km²	
44 978 HABITANTS	

⁶ Enrichissant les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST), les Conventions Région-Territoires : Ambitions partagées 2030, sont la traduction de concertations territoriales menées avec les acteurs locaux à l'échelle des bassins de vie. Ces conventions déterminent les axes stratégiques et les actions prioritaires en termes de transition écologique et de changement climatique, ainsi qu'en termes d'offre de services publics de proximité.



5.1.1 Indicateurs socio-économiques

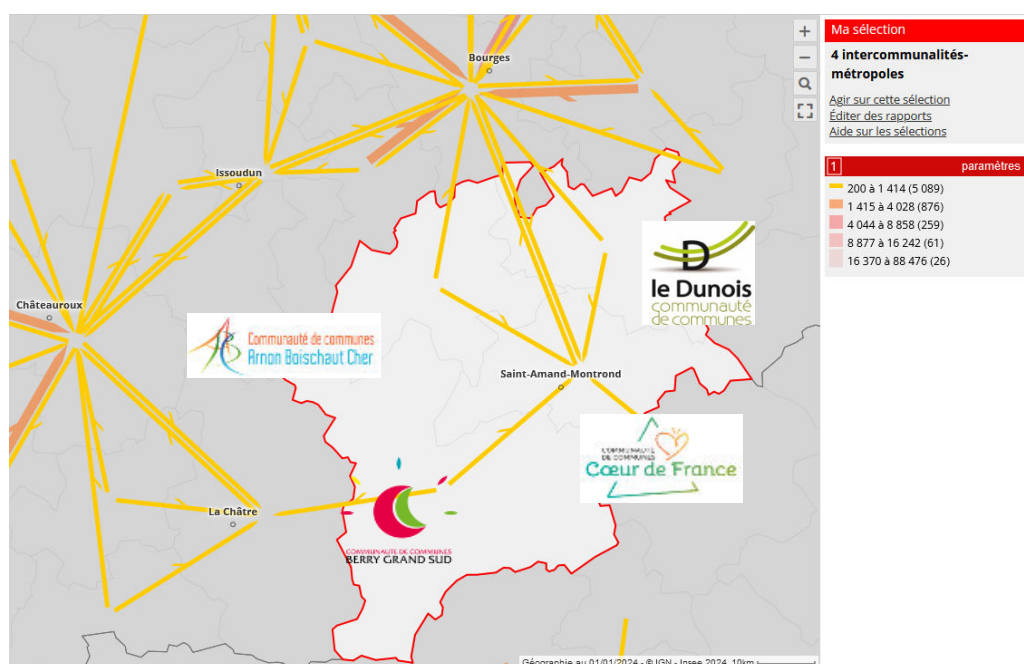
Indicateurs	Valeur (2022)
Population Bassin de mobilité (BM)	44 978
Part relative de la population régionale	1,7 %
Part relative de la population départementale	15,02 %
Densité moyenne de population BM	23,33 hab/km ²
Densité moyenne dans la Région	65,9 hab/km ²
Densité moyenne dans le département	41,4 hab/km ²
Nombre d'emplois BM	13 419
Actifs en emploi résidant dans la zone (BM)	5 504
Taux de motorisation des ménages (BM)	87 %

5.1.2 Exercice de la compétence mobilité : Liste des AOM/non-AOM

Nom de l'EPCI	Compétence mobilité	Avancement plan de mobilité
Communauté de communes Berry Grand Sud	Non-AOM	Aucun projet
Communauté de communes Arnon Boischaux Cher	Non-AOM	Aucun projet
Communauté de communes Cœur de France	Non-AOM	Etude de mobilité en projet
Communauté de communes Le Dunois	Non-AOM	Aucun projet



5.1.3 Flux pendulaires et parts modales des déplacements



Source : <https://statistiques-locales.insee.fr> (2021)

Le bassin d'emploi de Saint-Amand génère le plus de flux de déplacements domicile-travail au sein du Pays.

La CA Bourges Plus attire les travailleurs (avec 2 510 migrations alternantes⁷), venant de la CC le Dunois (983), de la CC Arnon Boischaut Cher (1033) et de la CC Cœur de France (494).

Au départ des communautés de communes du bassin de mobilité, Saint-Amand (1 883 migrations alternantes) draine le plus de déplacements domicile-travail avec notamment 777 migrations alternantes au départ de la CC Berry Grand Sud, 253 au départ de la CC Le Dunois, 342 au départ de la CC Arnon Boischaut Cher, 281 au départ de l'Allier (CC du Pays de Tronçais) et 230 depuis la CA Bourges Plus.

Des flux, certes secondaires, sont également observés au départ de la CC Berry Grand Sud (220 migrations alternantes) vers les territoires limitrophes de l'Indre (CC de la Châtre et Sainte Sévère),

Cette diversité de flux traduit la nécessité de la coopération de l'ensemble des acteurs à l'échelle du bassin de mobilité, tout en continuant à maintenir les liaisons avec la CA de Bourges Plus.

Parts modales (domicile-travail INSEE 2021)

Le bassin de mobilité Berry Saint-Amandois est fortement marqué par l'usage de la voiture individuelle. Ainsi, 87% des ménages du territoire disposent d'une voiture ou plus.

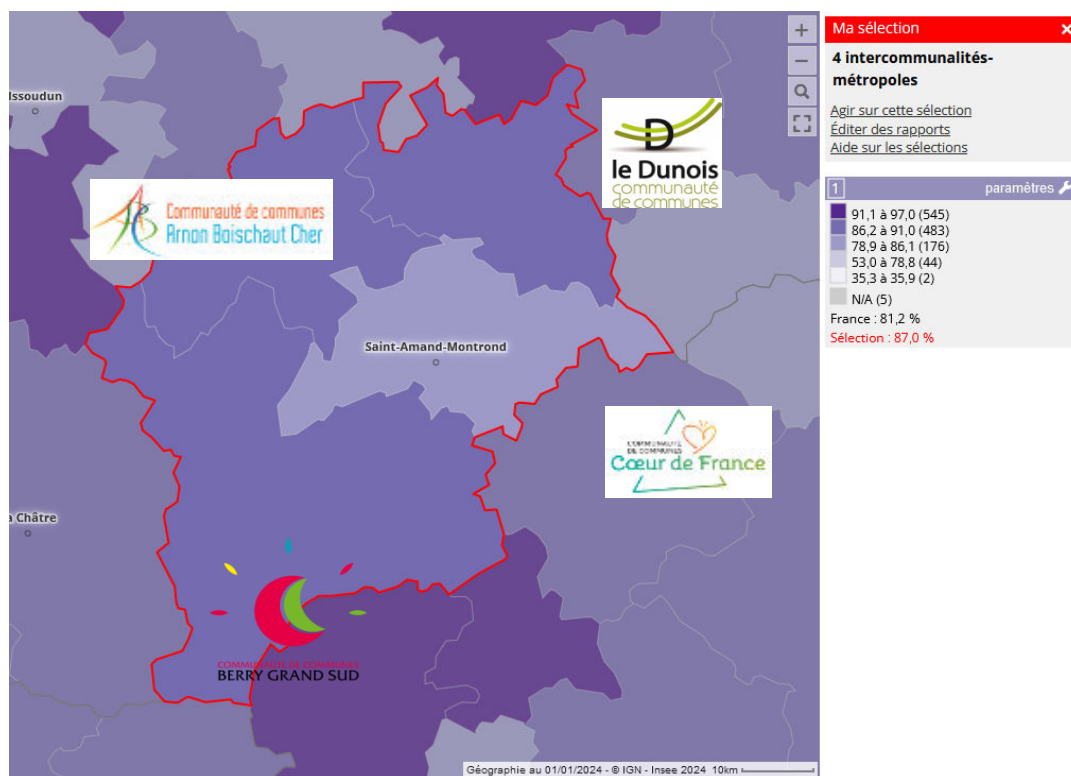
Le niveau de motorisation des ménages est particulièrement significatif dans les CC Arnon Boischaut Cher et le Dunois (90%). Vient ensuite la CC Berry Grand Sud (89%).

La Communauté de Communes Cœur de France (83,4%) présente un taux inférieur à la moyenne départementale (86,6%). Le taux de motorisation est plus faible dans ce territoire un peu plus dense qui dispose d'un réseau de transport urbain, ferré et d'infrastructures de mobilités alternatives (vélos, marche) plus développées.

⁷ Les migrations alternantes sont des déplacements entre le lieu d'habitation et le lieu de travail. Le recensement permet de mesurer le nombre de personnes qui résident et travaillent dans deux communes différentes de France ou qui résident en France et déclarent travailler à l'étranger. Il mesure donc un nombre de « migrants alternants » et non un nombre de déplacements (la fréquence des déplacements n'est donc pas observée).



Part des ménages ayant au moins une voiture (%) en 2021



Source : <https://statistiques-locales.insee.fr>

Au sein du bassin de mobilité Berry Saint-Amandois, la part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement une voiture pour aller travailler est très élevée avec notamment 79,3% sur le territoire de la CC Berry Grand Sud et jusqu'à 85,2% sur la CC Arnon Boischaut Sud.

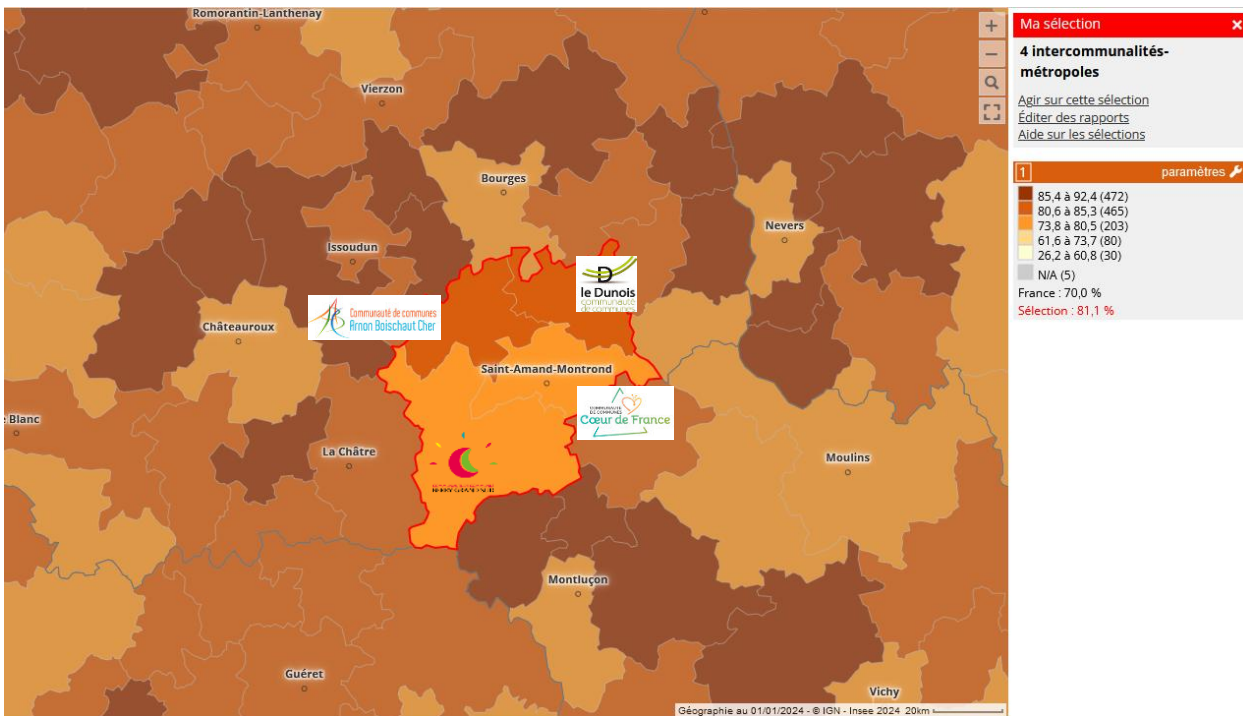
Cette dépendance marquée à la voiture particulière pour les déplacements domicile-travail est conforté par un réseau routier et autoroutier perçu comme étant de qualité.

En outre, l'habitat diffus ne facilite pas la mise en place d'une offre de transport en commun, en raison du coût élevé pour un faible potentiel de personnes à transporter.

Pourtant, les transports en commun constituent une réponse efficace à l'augmentation du coût des énergies tout comme le recours aux modes actifs pour lesquels il y existe une importante marge de progression sur le territoire.



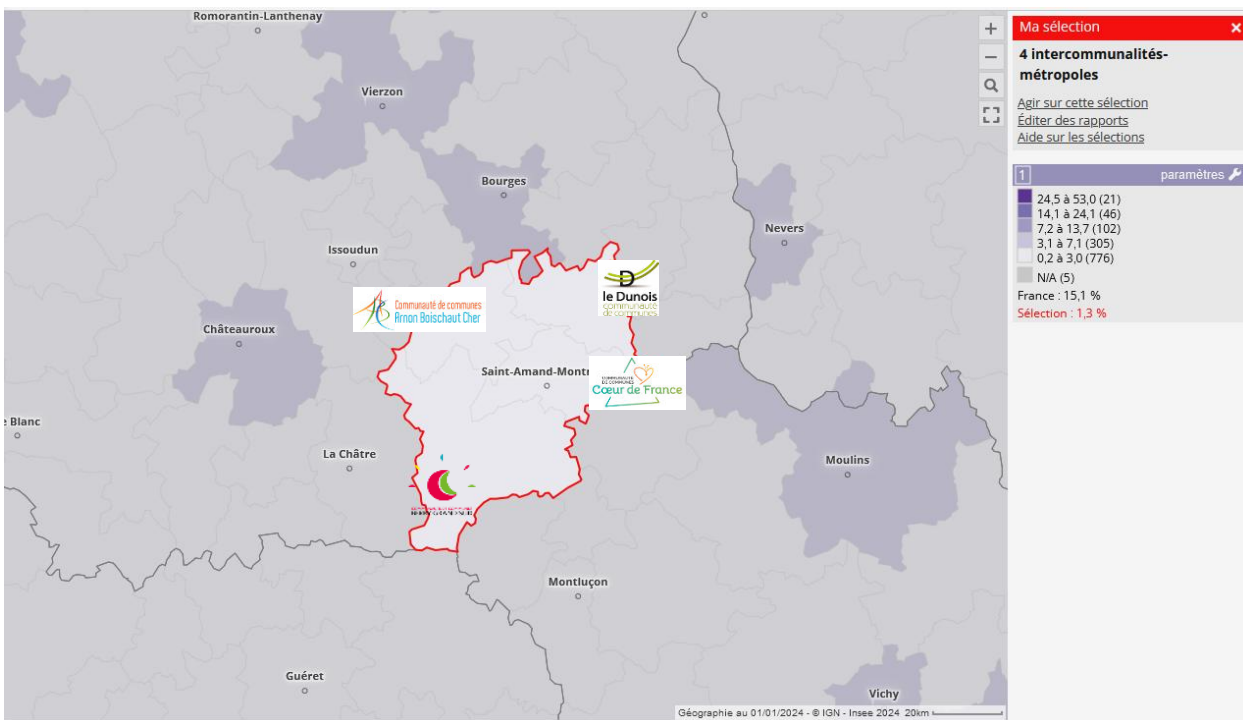
Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement une voiture pour aller travailler (%) 2021



Source : <https://statistiques-locales.insee.fr>

La part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement les transports en commun pour aller travailler n'est que d'1,1% sur le territoire des CC du Dunois et Arnon Boischaut Cher. Il atteint difficilement 1,4% sur le territoire de la CC Berry Grand Sud et 1,5% sur la CC Cœur de France, malgré la présence d'une offre ferroviaire et de lignes de cars régulières (LR 150, 160 et 145).

Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement les transports en commun pour aller travailler (%) 2021



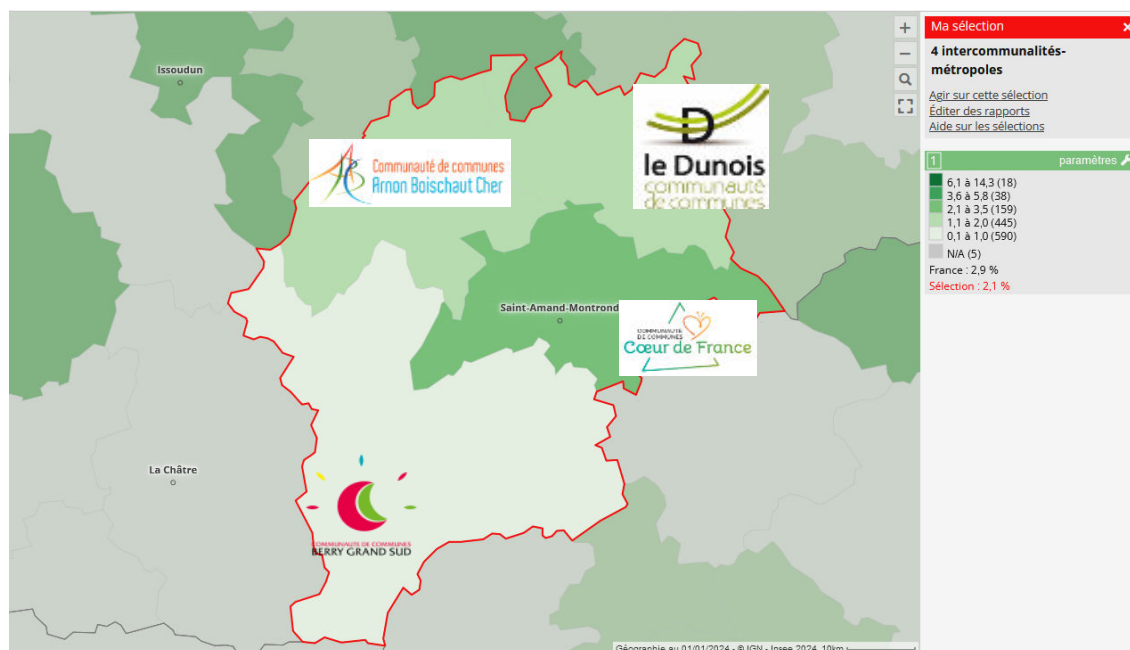
Source : <https://statistiques-locales.insee.fr>



Enfin, alors qu'en France 2,9% des actifs utilisent principalement un vélo pour leurs déplacements domicile-travail, certaines communautés de communes du bassin de mobilité Berry Saint Amandois affichent des taux très en-deçà de cette moyenne, notamment la CC Berry Grand Sud (0,7%), la CC Arnon Boischaut Cher et la CC le Dunois (1,4%). Seule la CC Cœur de France affiche un taux d'utilisation supérieur à la moyenne nationale avec 3,5% de déplacements domicile-travail réalisés à vélo.

Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement un vélo (y compris à assistance électrique) pour aller travailler (%) 2021

Source : <https://statistiques-locales.insee.fr>



5.2 Services de mobilités existants

5.2.1 Offre urbaine de transport collectif : la navette PEPITA

Le bassin de mobilité Berry Saint-Amandois comporte un service de transport urbain, qui dessert St-Amand-Montrond et la gare ferroviaire d'Orval et dont les circuits ont été remaniés.



La navette urbaine gratuite PEPITA dessert Saint Amand Montrond et la périphérie dans le but de répondre aux attentes des Saint-Amandois et de s'adapter aux nouvelles structures de la ville. L'offre est constituée de 4 circuits :




- Circuit Canal de Berry (11 arrêts au sud de la Ville)
- Circuit Virlay (10 arrêts autour de la gare SNCF)
- Circuit Grand Village (11 arrêts à l'est de la Ville)
- Circuit du Vernet (10 arrêts au nord ouest)

L'espace du véhicule est limité à 7 places assises et 2 places debout. Les places debout restent accessibles en priorité aux jeunes mamans avec poussette ou landau et aux personnes à mobilité réduite. Dans ce cas l'espace debout n'accueille plus 2 passagers mais 1 seul (PMR ou maman avec poussette).


Dès que la capacité du véhicule est atteinte, une affiche « COMPLET » est apposée dans le coin droit du pare-brise ainsi les usagers, se présentant aux stations suivantes sont avertis, qu'ils ne peuvent pas monter dans le véhicule.

Le service transport est joignable au 02.48.82.11.39.




Laissez vos voitures au garage, prenez le bus !

Pépita, le transport urbain gratuit saint-amandois au service des usagers !



Circuits Pépita

- **Circuit Canal de Berry :**
 - 1 : Nationale 2 : SamExpo 3 : Anatole France
 - 4 : Camping 5 : Croix Flambarb 6 : Petit Tertre
 - 7 : Champ Nadot 8 : Jean Valette 9 : Fromenteaux
 - 10 : Farfadet 11 : Benjamin Constant
- **Circuit Virlay :**
 - 1 : Nationale 2 : Châtaignes 3 : Pôle santé
 - 4 : Gare SNCF 5 : Ferveur 6 : Les Mûriers
 - 7 : Route de Bourges 8 : Virlay 9 : Général de Gaulle
 - 10 : Juranville
- **Circuit Grands Villages :**
 - 1 : Nationale 2 : Ernest Mallard 3 : Pont de Pierre
 - 4 : Tour de France 5 : Pyramide des Métiers d'Art
 - 6 : Grands Villages 7 : Arpheilles 8 : Jean Moulin
 - 9 : Meillant 10 : Clémenceau 11 : Cartelée
- **Circuit du Vernet :**
 - 1 : Nationale 2 : Jean Giraudoux 3 : Sainte Anne
 - 4 : Croix Duchet 5 : Didier Gerbaud 6 : Sarrault
 - 7 : Sully 8 : Victor Hugo 9 : Guillon 10 : La Passerelle



SAINT-AMAND MONTROND
Centre de la France



Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

ID : 018-200036135-20251203-05_2025_137-DE



→ **LR 145** (Bourges ⇔ Sancoins) qui traverse la Communauté de Communes du Dunois en desservant les communes de Chalivoy-Milon, Bussy, Dun sur Auron et Saint Denis de Palin

[Sancoins ⇔ Bourges](#)

16 307

148 972



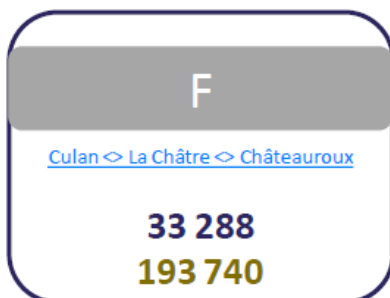
→ **LR 150** (Bourges ⇔ Châteaumeillant) qui traverse les Communautés de Communes Cœur de France, Arnon Boischaut Cher et Berry Grand Sud en desservant les communes de Châteaumeillant, le Châtelet, Loye sur Arnon, Bouzais, Saint Amand-Montrond, Bruère Allichamps et Levet,

→ **LR 160** (Bourges ⇔ Culan) qui traverse les Communautés de Communes Arnon Boischaut Cher et Berry Grand Sud en desservant les communes de Culan, Châteaumeillant, le Châtelet et Lignières



Voyageurs en 2023

Kilomètres en 2023



→ **LR F** (Châteaumeillant ⇔ Châteauroux) qui traverse la Communauté de Communes Berry Grand Sud en desservant la commune de Châteaumeillant.



LIGNE 145

SANCOINS > BOURGES

JOURS DE CIRCULATION	
SANCOINS	Place Beurrière
	Route de Saint-Amand
BLET	Église
CHALIVOY-MILON	Route de Dun
BUSSY	Nizerolles Abri Voyageurs
	Bourg
	Halte Routière
DUN-SUR-AURON	Rue de Bourges
	Sainte-Radegonde
SAINT-DENIS-DE-PALIN	Mairie
ANNOIX	Chemin du Dortail
SAINT-JUST	Mairie
	Seigneurie
SOYE-EN-SEPTAINE	Église
	Musée des Écoles Militaires
	Hôpital
	Pyrotechnie
BOURGES	Petit Jardin / Jean de Berry
	Europa
	Gare Routière
	SNCF Quai D

Numéro de voyage

Les correspondances avec le réseau Agglobus sont facilitées en gare SNCF de Bourges.

LIGNE F

CHÂTEAUMEILLANT > La Châtre > CHÂTEAUROUX

JOURS DE CIRCULATION	
NOTES	
SIDIAILLES	Base de Loisirs
CHÂTEAUMEILLANT	Place de la Résistance
CHAMPILLET	Route de La Châtre
	Hôpital
LA CHÂTRE	Champ de Foire
	Rue Pierre Bordat
MONTGIVRAY	
	D943
NOHANT-VIC	Monument aux Morts
ARDENTES	Agora
LE POINÇONNET	Route de Montluçon
	Gaston Petit
CHÂTEAUROUX	Schuman
	Gare Routière

LIGNE 160

CULAN > Lignièrès > BOURGES

JOURS DE CIRCULATION	
CULAN	Place du Champ de Foire
CHÂTEAUMEILLANT	Place de la Résistance
LE CHÂTELET	Mairie
LIGNIÈRES	Champ de Foire
CHEZAL-BENOÎT	Bourg
MAREUIL-SUR-ARNON	Centre
LUNERY	L'Echalusse
	La Chapelle du Puits
	Mairie
CIVRAY	Coudray / Château d'Eau
	Bois Ratier
PRIMELLES	Mairie
	Mairie
LUNERY	Rosières
	Chanteloup
	Église
SAINT-CAPRAIS	Champfroot / Chaumeau
SAINT-FLORENT-SUR-CHER	Place de la République
BOURGES	Gare Routière

LIGNE 150

CHÂTEAUMEILLANT > Saint-Amand-Montrond > BOURGES

JOURS DE CIRCULATION		TOU
		L. Ma. Me. J. V. S.
CHÂTEAUMEILLANT	Place de la Résistance	06:45
LE CHÂTELET	Route de Saint-Amand	07:01
LOYE-SUR-ARNON	Place de Loye	07:11
BOUZAIS	Bourg	07:26
SAINT-AMAND-MONTROND	Promenade Dubreuil	07:33
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Mairie de Bruère	07:44
LEVET	Mairie	08:00
	Gare Routière	08:20
BOURGES	SNCF Quai B	08:30

Numéro de voyage

18150-1

Les correspondances avec le réseau Agglobus sont facilitées en gare SNCF de Bourges.



POUR CONNAÎTRE
TOUTES LES LIGNES
DU RÉSEAU RÉMI.
RENDEZ-VOUS SUR :

www.remi-centrevaldeloire.fr

VOTRE CENTRALE
D'INFORMATION
ET DE RÉSERVATION
DES CARS RÉMI 18

0 806 70 33 33

Service gratuit + prix appel

Plan de réseau Rémi 18



PLOU : Parking de la mairie
 CIURAM : Place de l'église
 LUNERY : Parking rue des Ports

À PARTIR DE DÉCEMBRE 2025

RÉSEAU CAR RÉMI

LIGNES RÉGULIÈRES CAR RÉMI 18

LIGNES RÉGULIÈRES CAR RÉMI AUTRE DÉPARTEMENT

LIGNES SUR RÉSERVATION

RÉSEAU TRAIN

LIGNES DE TRAIN RÉMI

LIGNES DE TRAIN RÉMI EXPRESS

AUTRES LIGNES DE TRAIN

RÉSEAUX TRANSPORTS URBAINS

RÉSEAUX DE BUS

ÉDITION SEPTEMBRE 2025

LIGNES RÉGULIÈRES



=> 1,8 M€ avec un coût moyen de 449 k€ par ligne / an *

Données Rémi 2023



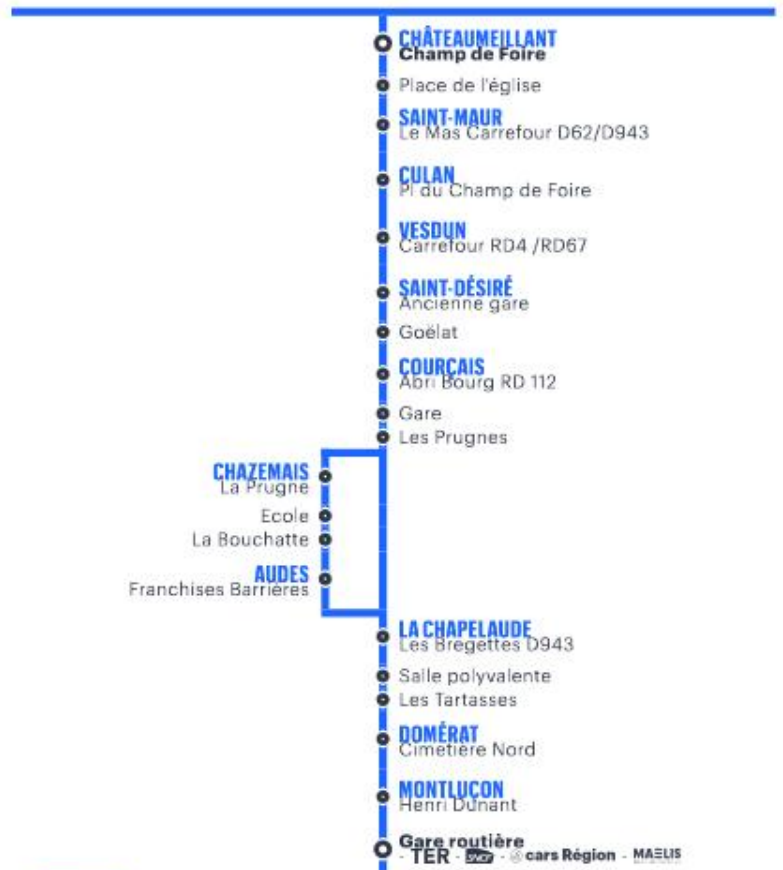
5.2.2.2 LIGNE REGULIERE DU RESEAU DE CAR AURA

La ligne B12 (Chateameillant<>Montluçon) organisée par la Région Auvergne Rhône Alpes offre une alternative intéressante pour les habitants du Sud du Cher. Un accord tarifaire a été pris avec la Région Centre Val de Loire pour rendre plus accessible le transport en direction de l'Allier.

Cette ligne dessert la communauté de Communes Berry Grand Sud et en particulier les communes de Châteameillant, Saint Maur, Culan et Vesdun



B12 → CHÂTEAUMEILLANT → MONTLUÇON



Tous les renseignements pour organiser votre voyage sur laregionvoustransporte.fr





5.2.1.3 SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le bassin de mobilité est également desservi par 65 circuits scolaires à destination de lycées, collèges et écoles primaires du territoire pour un total d'environ 3 000 élèves transportés tous les jours.

Depuis septembre 2024, les voyageurs commerciaux peuvent emprunter, sous conditions, les lignes scolaires sur demande auprès de la Région.

LIGNES SCOLAIRES



Données Rémi 2023 /an *

=> **2 M€** avec un coût moyen de **289 k€** lorsque que le service est assuré en direct par la Région (hors AO2)

5.2.1.4 SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE TAD et TADR

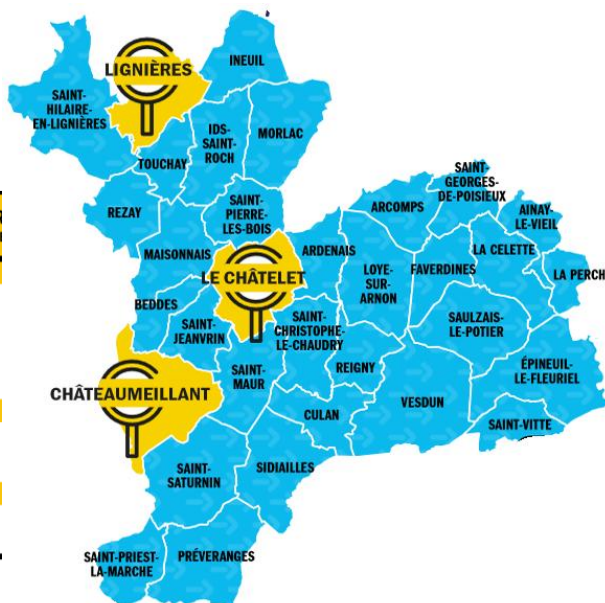
Ce service permet aux habitants des communautés de communes d'être pris en charge depuis leur domicile (sur réservation) pour se rendre en des lieux axés sur les usages (santé, commerce, culture...) prioritairement au sein de l'EPCI (au minimum 2 demi-journées par semaine) ET sur le rabattement vers le réseau Rémi structurant pour en étendre l'utilisation.

Ce service socle est financé à 100% par la Région Centre Val de Loire. Il existe 16 services TAD sur le bassin Berry Saint-Amandois :

Pour Berry Grand Sud :

- TAD 18-311, 18-330, 18-331

JOURS	ALLER ARRIVÉE À	POINTS D'ARRÊTS	RETOUR DÉPART DE
CHÂTEAUMEILLANT			
LUNDI ET VENDREDI	9 H 30	MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE MAIRIE MARCHÉ INTERMARCHÉ ESPACE FRANCE SERVICE	11 H 30
LIGNIÈRES			
LUNDI	10 H 15	CENTRE VILLE/MARCHÉ/LA HALLE	12 H 05
LE CHÂTELET			
JEUDI	9 H 35	CENTRE VILLE/MARCHÉ	11 H 25





- TADR 18-358, 18-359

JOURS	ALLER ARRIVÉE À	POINT D'ARRÊT	RETOUR DÉPART DE
SAINTE-AMAND-MONTROND			
LUNDI AU SAMEDI	7 h 30	PROMENADE DUBREUIL/AV. DE LA RÉPUBLIQUE CORRESPONDANCE LIGNE 150 VERS BOURGES	19 H 15
	8 H 45	ORVAL GARE SNCF CORRESPONDANCE TRAIN VERS BOURGES	18 H 35
	13 H 40	PROMENADE DUBREUIL/AV. DE LA RÉPUBLIQUE	18 H 50
LIGNIÈRES*			
LUNDI AU VENDREDI	6 H 10 ¹	CHAMP DE FOIRE CORRESPONDANCE LIGNE 160 VERS BOURGES	19 H 40 ²

*Uniquement pour les communes du Nord (Ils Saint-Roch/Ineuil/Maisonnais/Morlac/Rezay/Saint-Hilaire-en-Lignières/Saint-Pierre les Bois/Touchay) - ¹7 h 50 et ²20 h pendant les vacances.
 Les horaires de prise en charge et de retour à domicile seront confirmés par la centrale de réservation.



Pour Arnon Boischaud Cher :

- TAD 18-312, 18-313 et 18-332



JOURS	ALLER ARRIVÉE À	POINTS D'ARRÊTS	RETOUR DÉPART DE
LIGNIÈRES			
LUNDI	9 H 00	CENTRE VILLE/MARCHÉ/LA HALLE CARREFOUR MARKET	11 H 30
CHATEAUNEUF-SUR-CHER			
SAMEDI	9 H 45	MARCHÉ/MAIRIE/LA POSTE/FRANCE SERVICE INTERMARCHÉ	11 H 45
SAINTE-AMAND-MONTROND			
MERCREDI	9 H 30	CENTRE HOSPITALIER	11 H 45
JEUDI	15 H 15	PROMENADE DUBREUIL/AV. DE LA RÉPUBLIQUE	17 H 45

- TADR 18-360 et 18-361

JOURS	ALLER ARRIVÉE À	POINT D'ARRÊT	RETOUR DÉPART DE
LEVET			
LUNDI AU VENDREDI	7 h 55	MAIRIE CORRESPONDANCE LIGNE 150 VERS BOURGES	18 H 55
LIGNIÈRES			
LUNDI AU VENDREDI	6 H 10 ¹	PLACE DU CHAMP DE FOIRE CORRESPONDANCE LIGNE 160 VERS BOURGES	19 H 40 ²

¹7 h 50 et ²20 h pendant les vacances.





Pour Cœur de France :

TADR 18-357, TAD 18-309 et 18-310



JOURS	ALLER ARRIVÉE À	POINT D'ARRÊT	RETOUR DÉPART DE
SAINT-AMAND-MONTROND			
LUNDI AU VENDREDI	7 h 30	PROMENADE DUBREUIL/AV. DE LA RÉPUBLIQUE CORRESPONDANCE LIGNE 150 VERS BOURGES	17 H 15
MERCREDI	9 H 45	CENTRE HOSPITALIER ESPACE FRANCE SERVICE PROMENADE DUBREUIL/AV. DE LA RÉPUBLIQUE INTERMARCHÉ	12 H 25
SAMEDI			

Pour Le Dunois :

- TADR 18-369, TAD 18-323 et 18-335

JOURS	ALLER ARRIVÉE À	POINTS D'ARRÊTS	RETOUR DÉPART DE
DUN-SUR-AURON			
LUNDI AU VENDREDI	7 h 30	HALTE ROUTIÈRE CORRESPONDANCE LIGNE 145 VERS BOURGES	18 H 30
MARDI ET SAMEDI	9 h 35	MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE/CENTRE MARCHÉ SUPER U ESPACE FRANCE SERVICE /CDC LE DUNOIS	12 H 35
SAINT-AMAND-MONTROND			
MERCREDI	9 H 35	HÔPITAL PROMENADE DUBREUIL/AV. DE LA RÉPUBLIQUE	12 H 35

Les horaires de prise en charge et de retour à domicile seront confirmés par la centrale de réservation.

Globalement, ces transports collectifs restent méconnus. L'offre en matière de transport à la demande, qui existe pourtant depuis de nombreuses années, souffre de ce déficit de notoriété.

L'offre actuelle ne dispose pas d'une image très positive (offre parfois limitée à quelques jours dans la semaine, contrainte de la réservation téléphonique préalable, ...) malgré des atouts indéniables comme la prise en charge au plus près du domicile.

TRANSPORTS A LA DEMANDE ZONAL + RABATEMENT



⇒ 200 k€ avec un coût moyen de 28 k€ par véhicule / an *

Données Rémi 2023

Le coût total de la ligne ou du service (à l'intérieur ou hors du territoire)*



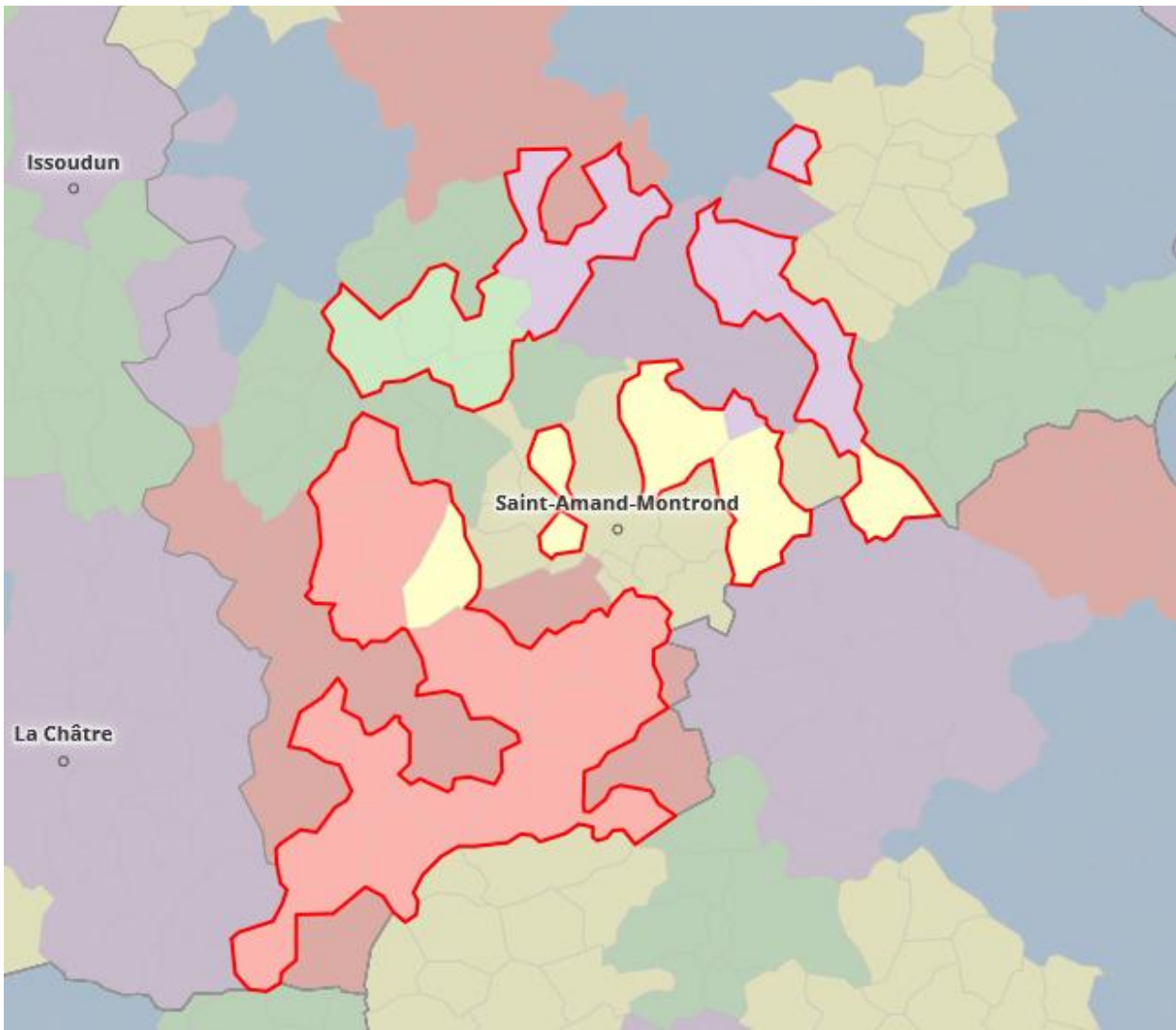
Sur les 16 TAD proposés par la Région Centre Val de Loire, 7 présentent un taux de déclenchement supérieur à 50% et 4 à plus de 90%.

Il convient de noter qu'une refonte des TAD a été réalisée au début de l'année 2025, de nouvelles habitudes sont donc à prendre par les usagers qui doivent encore s'approprier les nouvelles offres.

Les usagers se concentrent sur 37 communes, réparties sur la totalité du territoire.

Les statistiques relatives à l'utilisation des TAD sur la période allant du 01/01/2025 au 30/06/2025 sont les suivantes :

Bassin de mobilité	Communauté de Communes	n°TAD	Jours de fonctionnement	Taux de déclenchement	Nombre de jours de fonctionnement	Nombre de déclenchements	Nombre de clients uniques	Nombre de personnes transportées	Communes de domiciliation des usagers ayant effectué une ou plusieurs réservations
Berry Saint-Amandois	Cœur de France	18-309 (vers Saint Amand Montrond)	mercredi samedi	92%	51	47	14	197	La Celle (82), Charenton du Cher (61), Arpheuilles (28), Marçais (22), Bessais le Fromental (4)
Berry Saint-Amandois	Cœur de France	18-310 (vers Saint Amand Montrond)							
Berry Saint-Amandois	Berry Grand Sud	18-311 (vers Châteaumeillant)	lundi vendredi	66%	50	33	12	265	Saint Maur (109), Saint Saturnin (50), Culan(42), Touchay (42), Saint Jeanvrin (16), Morlac (4), La Celette (2)
Berry Saint-Amandois	Arnon Boischaut Cher	18-312 (vers Lignières)							
Berry Saint-Amandois	Arnon Boischaut Cher	18-313 (vers Châteauneuf sur Cher)							
Berry Saint-Amandois	Le Dunois	18-323 (vers Dun sur Auron)	mardi samedi	39%	51	20	3	50	Latan (32), Raymond (16), Bussy (2)
Berry Saint-Amandois	Berry Grand Sud	18-330 (vers Lignières)	lundi	96%	25	24	5	174	Ids Saint Roch (74), Touchay (52) et Ineuil(48)
Berry Saint-Amandois	Berry Grand Sud	18-331 (vers Le Châtelet)	jeudi	96%	23	22	8	130	Saint Jeanvrin(44), Saint Saturnin (42), Ids Saint Roch(18), Culan(16), Saint Maur (6), la Celette (4)
Berry Saint-Amandois	Arnon Boischaut Cher	18-332 (vers Saint-Amand-Montrond)	mercredi jeudi	38%	48	18	3	42	Chateauneuf sur Cher (42)
Berry Saint-Amandois	Le Dunois	18-335 (vers Saint-Amand Montrond)	mercredi	72%	25	18	6	43	Bannegon (23), Le Pondy (10), Dun sur Auron (8), Raymond (2)
Berry Saint-Amandois	Cœur de France	18-357 (vers Saint-Amand-Montrond)	lundi mardi mercredi jeudi vendredi	88%	123	108	7	158	Charenton du Cher (156), Bessais le Fromental (1), Orval (1)
Berry Saint-Amandois	Berry Grand Sud	18-358 (vers Saint-Amand-Montrond)	lundi mardi mercredi jeudi vendredi samedi	95%	149	142	66	675	Vesdun (254), Ardenais (110), Saulzais le Potier (144), Culan (79), Faverdines (29), Ids Saint Roch(30), Saint Saturnin (10), La Celette (6), Saint Priest la Marche (4), Ainay le Vieil (1), Saint Vitte (2), Sidiailles (2), Loye sur Arnon (2), Morlac (1), Saint Pierre les Bois (1)
Berry Saint-Amandois	Berry Grand Sud pour Ids Saint Roch, Ineuil, Maisonnais, Morlac, Rezay, Saint Hilaire en Lignières, Saint Pierre les Bois et Touchay	18-359 (vers Lignières)							
Berry Saint-Amandois	Arnon Boischaut Cher	18-360 (vers Levet)	lundi mardi mercredi jeudi vendredi	48%	123	59	5	189	Saint Loup des Chaumes (91), Venesmes (62), Chateauneuf sur Cher (36)
Berry Saint-Amandois	Arnon Boischaut Cher	18-361 (vers Lignières)	lundi mardi mercredi jeudi vendredi	1%	123	1	1	2	Chavannes (2)
Berry Saint-Amandois	Le Dunois	18-369 (vers Dun sur Auron)	lundi mardi mercredi jeudi vendredi	46%	123	56	11	108	Senneçay (82), Saint Germain des Bois (15), Chalivoy Milon (6), Le Pondy (2), Bannegon (1), Lantan (1), Saint Denis de Palin (1)



Carte localisant les communes des usagers utilisant le transport à la demande

5.2.2 Offres interurbaines de transport collectif

Sur le bassin, le réseau ferroviaire est constitué d'1 ligne REMI, Vierzon-Bourges-Montluçon, desservant 5 gares du territoire, dont 2 non exploitées. Le nombre de voyageurs recensés en 2024 s'élève à 84 000 :

	Total Voyageurs 2024	Total Voyageurs 2023	Total Voyageurs 2022	Total voyageurs 2021
Châteauneuf sur Cher	13 527	13 957	16 400	9 878
Bigny	406	219	123	112
La Celle – Bruère				
Saint Amand Montrond – Orval	70 067	67 241	59 281	49 900
Ainay le Vieil				

Source : <https://ressources.data.sncf.com/>



La ligne est cependant vétuste comme en atteste les multiples limitations de vitesse qui nuisent à la qualité de l'offre de transport. La ligne requiert d'importants travaux de modernisation.

Par exemple, la ligne a été fermée entre Bourges et Saint-Amand-Montrond de fin juin 2023 à fin août 2024, pendant 8 mois. Les travaux de modernisation ont été cofinancés à hauteur de 22,8 millions d'euros. Durant cette période une offre routière de substitution a été mise en place

Nombre de trains ayant circulés sur la ligne Vierzon Montluçon

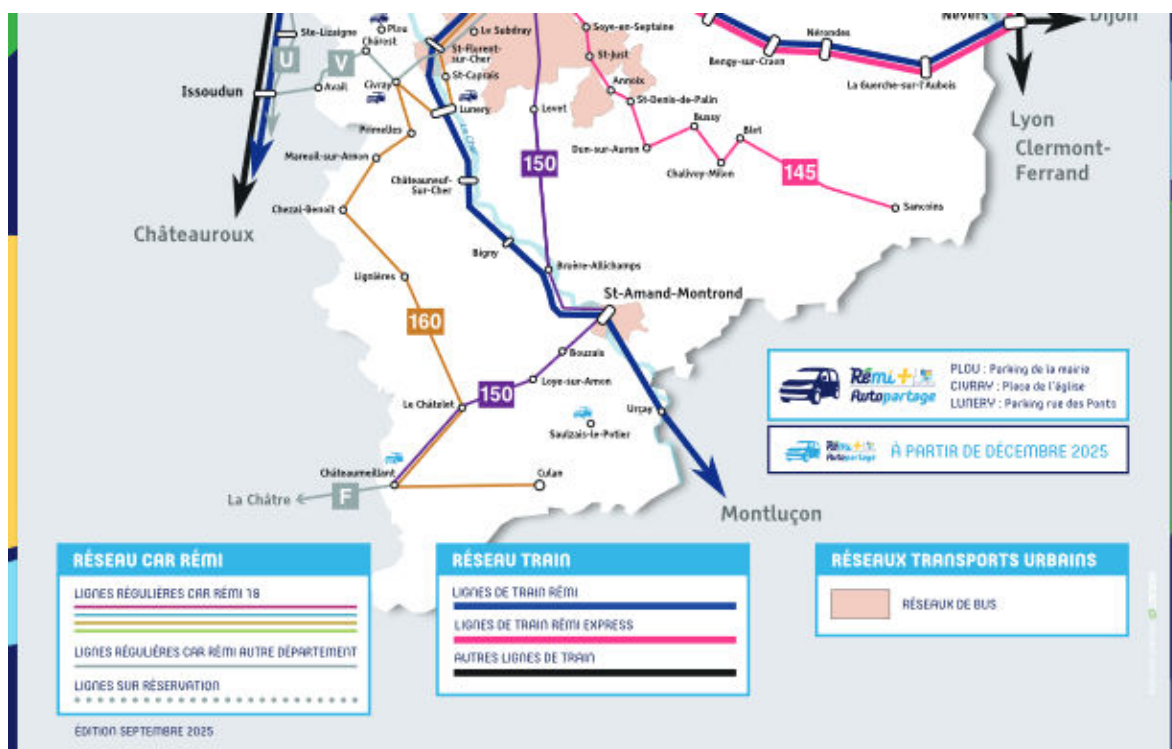
source <https://data.centrevaleloire.fr/explore/dataset/ponctualite-trains-regionaux-a-partir-de-2023>

Année 2022	3301 voyages
Année 2023	2323 voyages
Année 2024	1457 voyages
Année 2025 (janvier à août)	2249 voyages

En ce qui concerne la concertation ferroviaire, l'« Atelier Remi » est une instance à l'échelle de l'étoile ferroviaire du Berry regroupant les lignes régionales Paris-Bourges, Orléans-Nevers et Tours-Nevers, Orléans-Limoges et Bourges-Montluçon et Salbris-Valençay. Cette instance a réuni tous les partenaires le 16 avril 2024 à Vierzon.

Vue d'ensemble du Réseau Rémi à l'échelle du bassin de mobilité (2025)

Source : Rémi



TRAINS REMI



Vierzon-Bourges-Montluçon : => 6 M€/an



5.2.3 Mobilités actives, partagés et solidaires

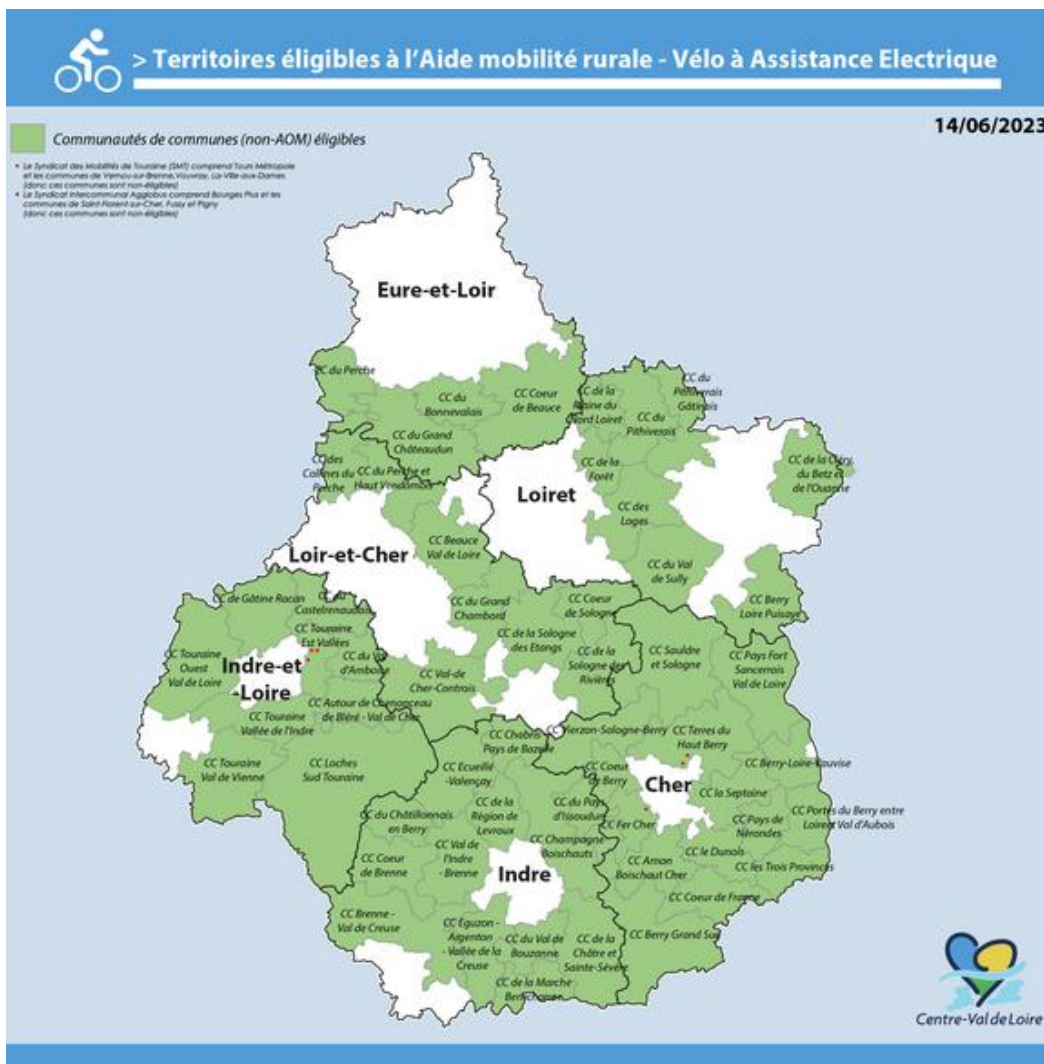
5.2.3.1 Mobilités actives :

- **déployées par la Région Centre-Val de Loire (REMI)**

Aide à l'acquisition de vélo

La Région Centre-Val de Loire s'est engagée à développer l'intermodalité vélo avec le réseau Rémi et aider à l'acquisition de vélos et trottinettes sur le territoire via 2 dispositifs :

- **Aide Rémi Zen vélo pliable et trottinette** : La Région accorde une aide de 40% du coût TTC d'un vélo pliable (électrique ou non) dans la limite de 500 € ou d'une trottinette électrique pliable dans la limite de 200 € (pour un abonnement annuel ou mensuel sur 10 mois).
- **Aide vélo à assistance électrique** : les habitants des territoires peu denses, bénéficient d'une aide de 200€ à l'acquisition de vélos à assistance électrique (500 € pour un vélo adapté aux PMR) avec une prime de +25€ pour un antivol (sous condition de résider dans une commune éligible).





Deux vélocistes sont actuellement agréés sur le territoire du bassin de mobilité Berry Saint Amandois (liste régulièrement mise à jour sur <https://velocistes.centre-valde Loire.fr/>) :

- ➔ Cycles Sports Denizard, place Mutin 18200 Saint Amand Montrond,
- ➔ Intersport, avenue du Général de Gaulle, 18200 Saint Amand Montrond

En 2024, la Région Centre-Val de Loire a octroyé 83 aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique sur le territoire du bassin de mobilité Berry Saint Amandois répartis comme suit :

- CC Cœur de France : 43
- CC Arnon Boischaut Cher : 10
- CC Le Dunois : 11

Aides VAE (Vélos à assistance électrique)

Communautés de Communes	Nombre d'aides en 2023	Montant d'aide voté	Nombre d'aides en 2024	Montant d'aide voté
Cœur de France	15	3 050	43	8 700
Arnon Boischaut Cher			10	
Le Dunois	3	650	11	2 250
Berry Grand Sud	7	1 400	19	3 850

Plan Régional des Mobilités à Vélo Actes I (2021-2023) et II (2024-2027)

La Région Centre-Val de Loire souhaite mettre en avant une politique de financement d'infrastructures et de services dédiés à la pratique du vélo ou encore d'actions visant à changer les comportements pour encourager la réalisation d'actions cohérentes par les acteurs compétents. Dans le cadre des contractualisations avec les territoires (CRST), l'installation de services vélos ou d'aménagements complémentaires (consigne, aires de services vélo, stationnement, jalonnement et signalétique...) sont cofinancés dans une dynamique positive de transition vers des mobilités plus durables.

Voici, pour mémoire, la liste des dossiers cofinancés par la Région depuis 2022 :

Contrat	Mesure - Code	N° dossier	Exercice de la première décision	Objet du dossier	Bénéficiaire	Localisation	Date de la première décision
CRST DU PAYS BERRY SAINT AMANDOIS							
	Développer l'emploi et l'économie						
	Economie touristique						
	Tourisme à vélo						
	10	EX016498	2022	l'acquisition d'une parcelle de 2 ha afin d'assurer la continuité du tracé de la Vélo Route Canal de Berry à vélo à Epineuil le Fleuriel	EPINEUIL LE FLEURIEL	EPINEUIL-LE-FLEURIEL	21/01/2022
	10	P00001517	2022	la matérialisation des itinéraires « St Jacques à Vélo » et « Indre à Vélo » en Berry Grand Sud (signalétique, arceaux vélos)	COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY GRAND SUD	CHATELET	25/02/2022
	10	P00001536	2023	la construction d'un bâtiment d'accueil avec abri vélo et sanitaires le long du Canal de Berry à Vélo à Epineuil le Fleuriel	EPINEUIL LE FLEURIEL	EPINEUIL-LE-FLEURIEL	20/01/2023
	10	P00001680	2022	les travaux de signalisation et d'équipement d'accueil sur le parcours St Jacques à vélo (157 Km) afin de mieux répondre aux besoins des cyclistes et de les sécuriser le long de l'itinéraire	COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE FRANCE	SAINT-AMAND-MONTROND	25/02/2022
	10	P00007484	2023	la réalisation d'investissements pour améliorer l'accueil des cyclotouristes du Canal de Berry à vélo à Dun/Auron (installation de box vélo sécurisés, station réparation vélos, mobiliers, abri vélo, signalétique)	COMMUNE DE DUN SUR AURON	DUN-SUR-AURON	07/04/2023

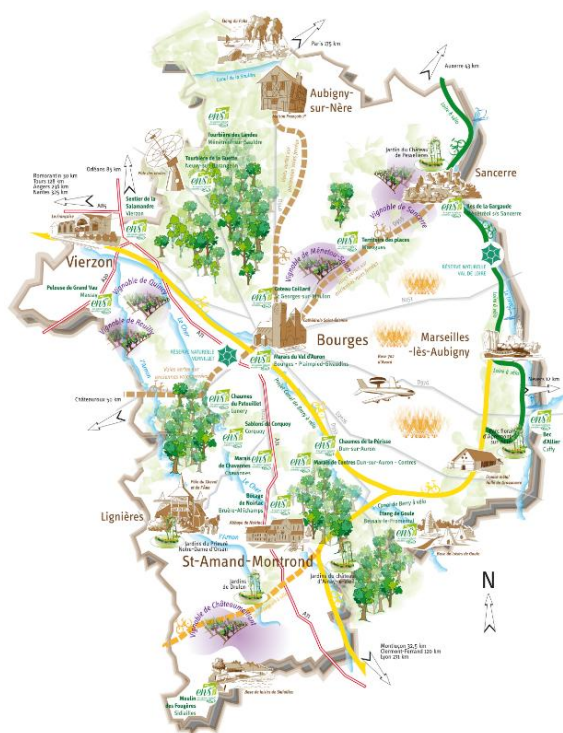


- **déployées par le Département du Cher**

Le Conseil départemental du Cher met en œuvre une stratégie de déploiement d'itinéraires cyclables structurants, notamment avec un maillage de véloroutes de niveau national.

En partenariat avec l'ensemble des collectivités locales et avec le soutien technique et financier du Conseil régional, des Fonds Européens et de l'Etat, près de 500 km d'itinéraires cyclables sont en cours de réalisation depuis 2008. Ainsi, le département du Cher se connecte aux territoires voisins grâce à :

- La **Loire à vélo (EV6)** : 107 km déjà aménagés et balisés - Le parcours, dans le Cher, traverse 21 communes de Belleville-sur-Loire à Cuffy près de Nevers, où se trouve le kilomètre 0 du tracé. Grâce à des travaux d'aménagement en 2024 à Bannay, le tracé est aujourd'hui réservé à 100 % aux cyclistes. Cet itinéraire a été fréquenté par plus de 90 000 cyclistes en 2023 soit une hausse moyenne de 10 % tous les ans.
- **Cœur de France à vélo (V46)** : sur le linéaire du canal de Berry, 90 km déjà réalisés, 100 km en cours de travaux à l'horizon 2028
- **Saint-Jacques à vélo (V56)** : 140 km balisés dans le Cher sur la voie de Vézelay
- La **Méridienne à vélo (V48)** : D'environ 70 km, le tracé de Bourges à Sully-sur-Loire en passant par Argent-sur-Sauldre suit une ancienne ligne de chemin de fer, et traverse un environnement naturel et riche en patrimoine - Lancement des travaux fin 2024 et ouverture du tracé prévu en 2027





3 autres itinéraires sont à l'étude :

- **Bourges/Sancerre à vélo (V205)** : 50 km à étudier puis aménager sur l'emprise d'une ancienne voie ferrée.
- **La Septaine à vélo** : de Bourges à Marseilles-lès-Aubigny en passant par Baugy
- **Bourges-Châteauroux** en suivant l'ancienne voie ferrée.



Le bassin Berry Saint Amandois est concerné par 2 itinéraires : **la V46 et la V56**

Afin de garantir la pérennité des aménagements, le Département participe activement aux travaux des comités d'itinéraires, et pilote directement celui dédié à la véloroute 46, Cœur de France à vélo.

En relation directe avec ce maillage cyclable structurant, le Département accompagne aussi les collectivités locales pour l'identification et l'étude de projets connexes, dans le but de renforcer l'offre de services aux cyclistes.



Cet accompagnement se fait grâce aux compétences mobilisées dans les services départementaux grâce à l'outil d'ingénierie départementale : Cher Ingénierie des territoires (CIT).

Sur la base des opportunités détectées par les collectivités locales, des études de faisabilité peuvent être réalisées ou accompagnées, les plans de financement et le cas échéant l'accompagnement technique dans la réalisation des projets.

à destination des collectivités et des professionnels



Pour la Région Centre-Val de Loire, le développement des déplacements à vélo à court ou à moyen terme, s'appuiera sur le renforcement de l'intermodalité avec le train avec :

- La possibilité de stationner son vélo en sécurité (1 abri vélos sécurisé programmé en gare de Saint-Amand Montrond Orval)
- La généralisation des aménagements cyclables en rabattement vers les gares,
- La possibilité de louer des vélos à l'arrivée en gare sur certains territoires dépourvus de système de vélos en libre-service (VLS).



5.2.3.2 Mobilités partagées

5.2.3.2-1 Covoiturage

Le développement du covoiturage permet d'offrir une solution de mobilité complémentaire aux offres de transports collectifs. Depuis 2021, des offres sont accessibles dans le calcul d'itinéraire développé par la Région **JVMalin** grâce à l'intégration dans le calculateur multimodal de 2 plateformes de covoiturage, adaptées notamment aux trajets quotidiens : **Blablacar Daily** et **Karos**. Depuis mai 2025, **JVMalin** intègre, en plus, les offres de Mobicoop.



BlaBlaCar est une plateforme communautaire payante de covoiturage développée par la société Comuto. Avec 90 millions d'utilisateurs en février 2021, **BlaBlaCar** est leader mondial du covoiturage. Le nom **BlaBlaCar Daily** décrit l'usage quotidien du covoiturage qui devient la nouvelle direction de l'application, au-delà des simples trajets domicile-travail.



Karos est une société française fondée en 2014 qui propose une plateforme de covoiturage domicile-travail. Elle déploie des solutions personnalisées pour les entreprises et les collectivités.

Mobicoop est une coopérative d'intérêt collectif (SCIC) de partage de la mobilité pour limiter l'impact écologique de la voiture individuelle et lutter contre les inégalités d'accès à la mobilité. Cette plateforme ne prélève aucune commission sur les trajets, et fonctionne sans publicité. Les covoitureurs partagent uniquement les frais de transport.



A l'échelle de 80 km autour de l'Agglomération de Bourges, AggloBus propose un service de covoiturage domicile / travail de proximité en partenariat avec l'opérateur spécialisé **Karos**. Le Syndicat AggloBus fait le choix de financer les trajets des passagers et de subventionner les conducteurs pour des parcours entre 5 et 80 km ayant un point de départ ou d'arrivée sur les communes du périmètre d'AggloBus, dans la limite de 2 trajets par jour par passager et de 150€ mensuels de gain conducteur. Neuf mois après sa mise en place, le service comptait 2 000 utilisateurs.



En matière d'infrastructures favorables au développement du covoiturage, les aires aménagées sont encore peu nombreuses. Certains aménagements demeurent méconnus notamment par manque de signalétique et/ou de référencement sur les plateformes nationales

Ainsi, afin de pouvoir guider au mieux les collectivités, le département du Cher souhaite se munir d'un document regroupant un état des lieux de la mobilité sur son territoire et du potentiel de



covoiturabilité. Il s'agit du **schéma directeur des aires de covoiturage à l'échelle départementale**

Ce schéma directeur s'inscrit plus largement dans le renforcement des solidarités locales en favorisant pour tous les Berruyers en ce qui concerne l'accessibilité à l'emploi, aux services, à l'intermodalité et aux territoires mais également en réduisant les coûts de déplacement au vu de la situation économique actuelle (hausse des prix).





Le schéma directeur des aires de covoiturage vise à faciliter le développement de stratégies locales de mobilité intégrant le covoiturage, à apporter une vision départementale, à l'échelle des bassins de vie pour structurer et renforcer le maillage, à répondre aux besoins de déplacements de tous les habitants pour une meilleure insertion sociale, économique et environnementale et à renforcer les liens entre covoiturage de proximité, modes doux et transports en commun.

Ce document a été présenté à l'automne 2025. Sur le bassin de mobilité Berry Saint-Amandois, il liste les aires suivantes :

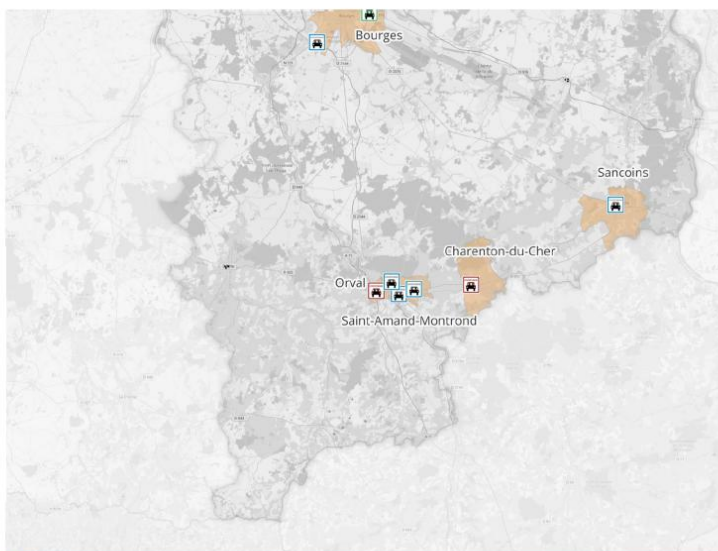
- Aire du parking péage de Saint Amand Montrond (12 places + 1 PMR)
- Aire de Virlay (215 route de Bourges – Saint Amand Montrond) 3 places – intermodalité vélo et bus Pépita circuit Virlay
- Aire de Samexpo (9 quai Pluviôse – Saint Amand-Montrond) 3 places - intermodalité bus Pépita circuit Grands Villages
- Aire de la Pyramide (rue des Orpailleurs Saint Amand Montrond) 3 places
- Aire de Charenton du cher (rue Nationale) – 19 places + 1 PMR

Localisation des aires de covoiturage Sud

Localisation des aires de covoiturage

-  Aire de covoiturage officielle (BNLC)
-  Aire de covoiturage officielle (hors BNLC)
-  Aire de covoiturage informelle
-  Commune disposant d'au moins une aire de covoiturage

wsp BG



01/07/2025

SD Covoiturage - Phase 2



À l'échelle du département du Cher, les flux de covoiturage courte distance suivent la même organisation que les déplacements domicile-travail. En effet, ils se font majoritairement au sein des aires d'attraction de Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond mais aussi entre ces mêmes aires.

À l'échelle du bassin de mobilité Berry Saint Amandois, la pratique du covoiturage courte distance est supérieure à la moyenne départementale en termes de distance moyenne et de temps moyen de trajets (supérieur à 25 km pour un trajet de 25 à 30 min en moyenne. Le



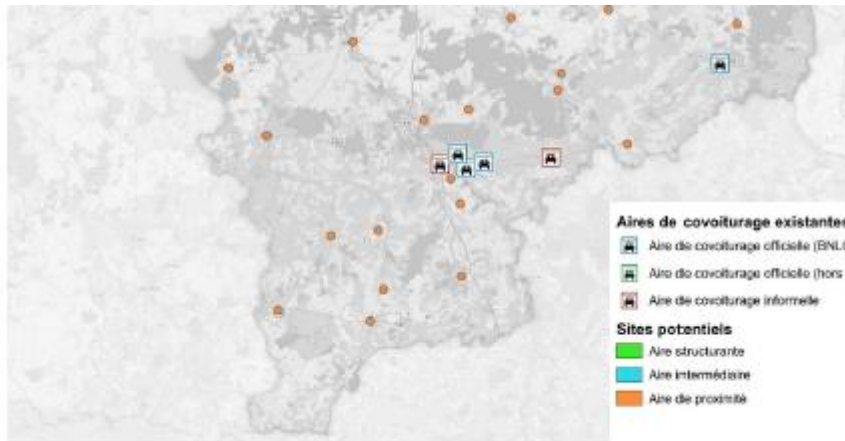
nombre de passagers transportés est en forte augmentation pour atteindre 2 094 en 2024 (soit une augmentation de 290% en 1 an).

A l'échelle du bassin de mobilité, les données pour 2023 et 2024 (issues des plates-formes de covoiturage courte distance uniquement) sont les suivantes :

	2023				2024			
	Nbe Passagers transportés	Distance moyenne	Temps moyen (min)	Territoire le plus covoituré	Nbe Passagers transportés	Distance moyenne	Temps moyen (min)	Territoire le plus covoituré
Département du Cher	8 694	31	29	Bourges	17 042	21	22	Bourges
Bassin Berry St Amandois	718 (8%)	41	35		2 094 (12%)	27	28	
CdC Cœur de France	318	44	34	Saint Amand	600	35	31	Saint Amand
CdC Berry Grand Sud	83	59	45	Saint Saturnin	216	30	31	Morlac
CdC Arnon Boischaut Cher	250	38	36	Levet	734	23	25	Levet
CdC Le Dunois	67	20	21	Osmerly	544	25	27	Dun sur Auron

Source : <https://observatoire.covoiturage.gouv.fr/observatoire/territoire/>

Les résultats incitent à la poursuite de la mise en service d'autres aires de covoiturage sur le territoire, et des sites ont déjà été identifiés dans le schéma directeur.



Source : SD covoiturage

5.2.3.2-2 Autopartage Rémi

Pour répondre aux besoins de mobilité dans les territoires ruraux, la Région Centre-Val de Loire a lancé un service expérimental « Rémi+ Autopartage ». Ce service propose des véhicules électriques en libre-service utilisables de manière occasionnelle sur une journée ou une demi-journée.





L'expérimentation a démarré dans six communautés de communes à l'échelle régionale et s'étendra progressivement aux 51 autres communautés de communes non-AOM.

Ainsi, à l'échelle du bassin de mobilité Berry Saint-Amandois :

- 2 véhicules doivent s'implanter fin 2025 sur la CdC Berry Grand Sud,
- 2 véhicules sont attendus dans la CdC le Dunois en 2026,
- 4 véhicules sont prévus dans les CdC Cœur de France et Arnon Boischaux Cher à l'horizon 2027.

5.2.3.3 Mobilités solidaires

En complément de l'offre de transport en commun, les opérateurs locaux de mobilités solidaires GAS 18, Accueil et Promotion et l'Entraide18 – Entraide Berruyère proposent des solutions de mobilité variées et adaptées aux publics fragiles (insertion sociale, formation professionnelle, accès à l'emploi).

5.2.3.3-1 GAS 18 Mobilités

Créé en 2002, le Garage associatif solidaire du Cher (GAS 18 Mobilités) est un acteur ancré sur l'ensemble du Département du Cher via ses antennes locales, dont une est située à Saint Amand Montrond

En 2023, 1109 accompagnements ont été réalisés dans un ou plusieurs outils proposés par la structure (soit 751 personnes physiques) :

- Garage solidaire (33%)
- Transports solidaires, Déplacements à la Demande (30%)
- Conseil en mobilité (20%)
- Location solidaire de véhicules (7%)
- Parcours ACI (7%)
- Parcours emploi (3%)
- Acquisitions de véhicules d'occasion solidaires



En 2023, 337 personnes ont été accompagnées par le dispositif de Déplacements à la Demande (DAD) dont les principaux motifs de saisine sont, par ordre décroissant, l'accès à la formation, l'accès à l'emploi, les démarches d'insertion professionnelle, les Contrats d'engagement jeune (CEJ) ou encore l'apprentissage.

10 509 déplacements à la demande ont été réalisés pour un total de 381 210 kilomètres parcourus en 2023.

Le Conseil en Mobilité Inclusive (CEMI), avec une démarche « d'aller vers » le public a permis l'accompagnement de 220 personnes en 2023. Le CEMI :



- Elabore un parcours mobilité : diagnostic de situation, suivi et accompagnement des usagers ;
- Coopère efficacement avec les opérateurs de mobilité et les partenaires de l'insertion et/ou de la formation afin d'apporter une expertise ;
- Contribue à l'élaboration et/ou à l'adaptation des dispositifs de formation et/ou sensibilisation ;
- Mesure et évalue les actions.

Enfin, les 33 voitures proposées à la location solidaire (1 mois renouvelable 3 fois) ont bénéficié à 81 personnes.

Excepté le Conseil en mobilité inclusive, les différents services de l'association à destination des publics en situation de précarité sont actifs grâce au soutien financier du Département du Cher (CD18), contributeur en 2023 à hauteur de 560 730 €.

11 voitures issues de la flotte de véhicules du CD18 ont également été données au Garage associatif solidaire du Cher (GAS18 Mobilités) depuis 2015.

5.2.3.3-2 Accueil et Promotion



L'activité d'auto-école solidaire est proposée par la structure « Accueil et Promotion » basée à Bourges. Depuis 2014, la création d'un module permis AM (voiture sans permis) est venue renforcer l'offre de services en 2019, tandis qu'une vélo-école est mise en place en 2024.

L'auto-école associative fonctionne avec le soutien financier du Département du Cher depuis sa création (100 000 € en 2023).



5.2.3.3-3 L'entraide18 –Entraide Berruyère

Depuis 2022, une activité de location et d'entretien et réparation de véhicules 2 roues (vélos, scooters) et véhicules sans permis est proposée par l'association Entraide Berruyère dans le cadre de l'un de ses 6 ateliers et chantiers d'insertion (ACI), cofinancés par le Département du Cher et l'État (DDETSPP).

Ce service s'adresse aux personnes en démarche d'insertion professionnelle, pour leurs besoins professionnels ou de formation. Elles sont orientées par les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ou par les conseillers France Travail, CAP Emploi, Mission Locale, les travailleurs sociaux du Conseil Départemental.

Le service repose sur équipe composée d'un encadrant technique mécanicien et de 5 personnes occupants des postes d'agents de maintenance (postes en insertion). Le Département du Cher a financé ce service à hauteur de 24 142 € en 2023.

Sur cette même année, 2 878 jours de location ont été recensés pour 41 usagers.



5.2.3.3-4 **Aides financières individuelles du Programme départemental d'insertion**

Le règlement des aides financières individuelles du Programme départemental d'insertion (PDI) prévoit des aides à la mobilité en faveur des personnes allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) en démarches d'insertion professionnelle pour les motifs suivants

- Frais de déplacements
- Achat de carte grise
- Location de moyens de locomotion
- Cotisations d'assurance automobile
- Réparations automobiles/cyclomoteurs
- Permis B

En 2023, 243 aides individuelles ont été accordées pour un montant total de 107 428 €.

5.3. Infrastructures de mobilités existantes

5.3.1 Infrastructures ferroviaires :

La modernisation de la ligne Bourges Montluçon a été engagée pour un montant total de 85 millions d'euros (50 millions d'euros pour la partie Centre-Val de Loire, financés par l'État et SNCF Réseau) et 35 millions d'euros pour la partie Auvergne-Rhône-Alpes (financés par l'État, la région et SNCF Réseau).

Malgré ces travaux, la ligne demeure menacée.
















La ligne relève du réseau structurant, donc de l'État, et le gestionnaire en est SNCF Réseau.

La perspective de l'exploitation de gisements de lithium dans le département voisin de l'Allier (à partir de 2028) pourrait contribuer à redonner un intérêt prioritaire à cette ligne.

Outre le potentiel pour le trafic de voyageurs, la ligne revêt un intérêt pour le fret local ou européen.

A noter également la présence à Orval de l'entreprise INVEHO UFO, entreprise spécialisée dans la conception, la fabrication, la transformation et la maintenance de wagons pour le fret ferroviaire.




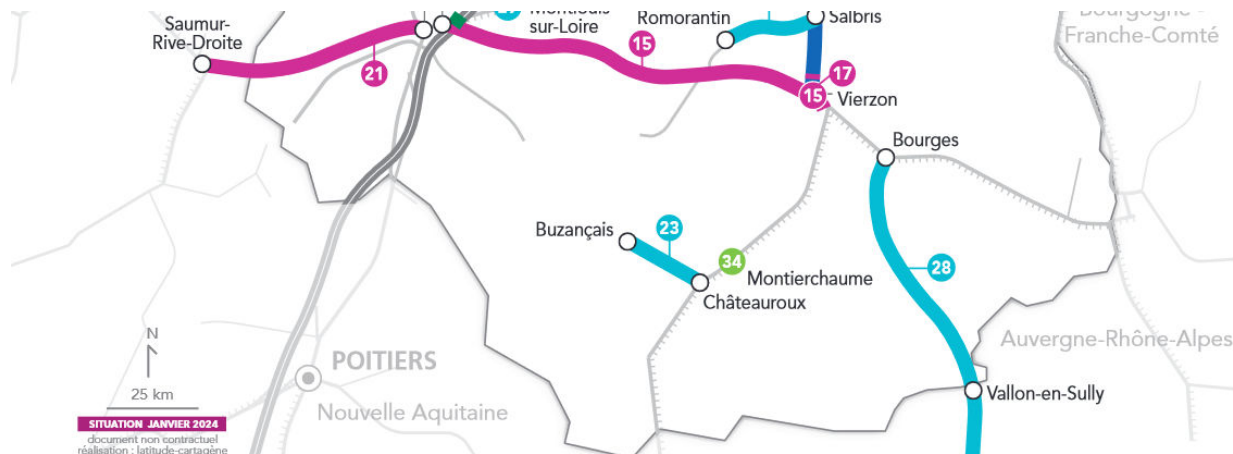
-  Ligne à grande vitesse (LGV)
-  Ligne mixte électrifiée à voie unique
-  Ligne mixte électrifiée à double voie
-  Ligne mixte électrifiée à voies multiples
-  Ligne mixte non électrifiée à voie unique
-  Ligne mixte non électrifiée à double voie
-  Ligne mixte non électrifiée à voies multiples
-  Évitements
-  590 Numéro de ligne
-  230 Point kilométrique
-  Reully 222+284 Gare et autre point d'arrêt desservi avec point kilométrique de localisation
-  Reully Gare et autre point d'arrêt desservi d'intérêt local
-  Lamotte-Beuvron Gare et autre point d'arrêt desservi d'intérêt régional
-  LES AUBRAIS Gare et autre point d'arrêt desservi d'intérêt national
-  Crozilles 2 3+420 Gare et autre point d'arrêt non exploité



Source : www.sncf-reseau.com/medias-publics/2023-12/carte-du-reseau-territorial.pdf

PRINCIPAUX CHANTIERS 2024 CENTRE - VAL DE LOIRE

-  Fermeture de ligne
-  Travaux de jour



28   **Modernisation de la ligne Bourges - Montluçon**
Jun 2023 - 29 septembre 2024 - Fermeture de ligne du 10 décembre 2023 au 1^{er} septembre 2024 - chantier cofinancé - 22,8M€



Source : https://www.sncf-reseau.com/medias-publics/2024-02/a3_centre_val_de_loire_2024_v13_bat_web.pdf?VersionId=8z_DSZfEuhU_CHqfTod1uZdlp.u.mnV5

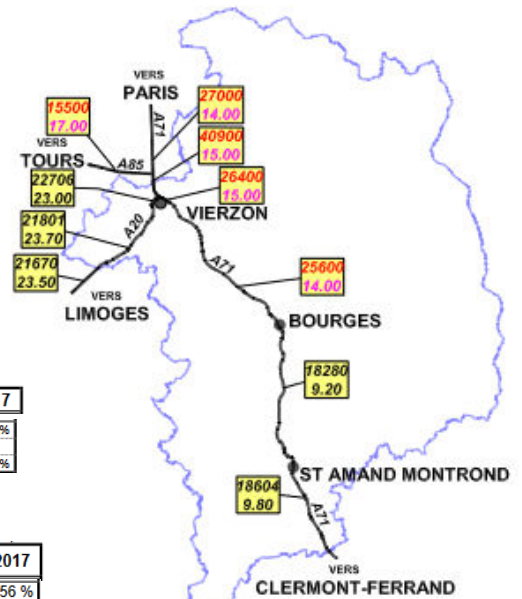


5.3.2 Réseau routier

Au niveau routier, le territoire est maillé par un réseau de routes départementales avec un axe de circulation important, entre Bourges et Saint Amand- Montrond (RD 2144).

Les routes départementales sont équipées de 67 stations de comptage permanent. Le Service Gestion de la Route du Conseil départemental du Cher organise l'ensemble des comptages sur les routes départementales, réalise la maintenance du parc des compteurs et exploite les données de trafic.

AUTOROUTES



Evolution du trafic poids lourds :

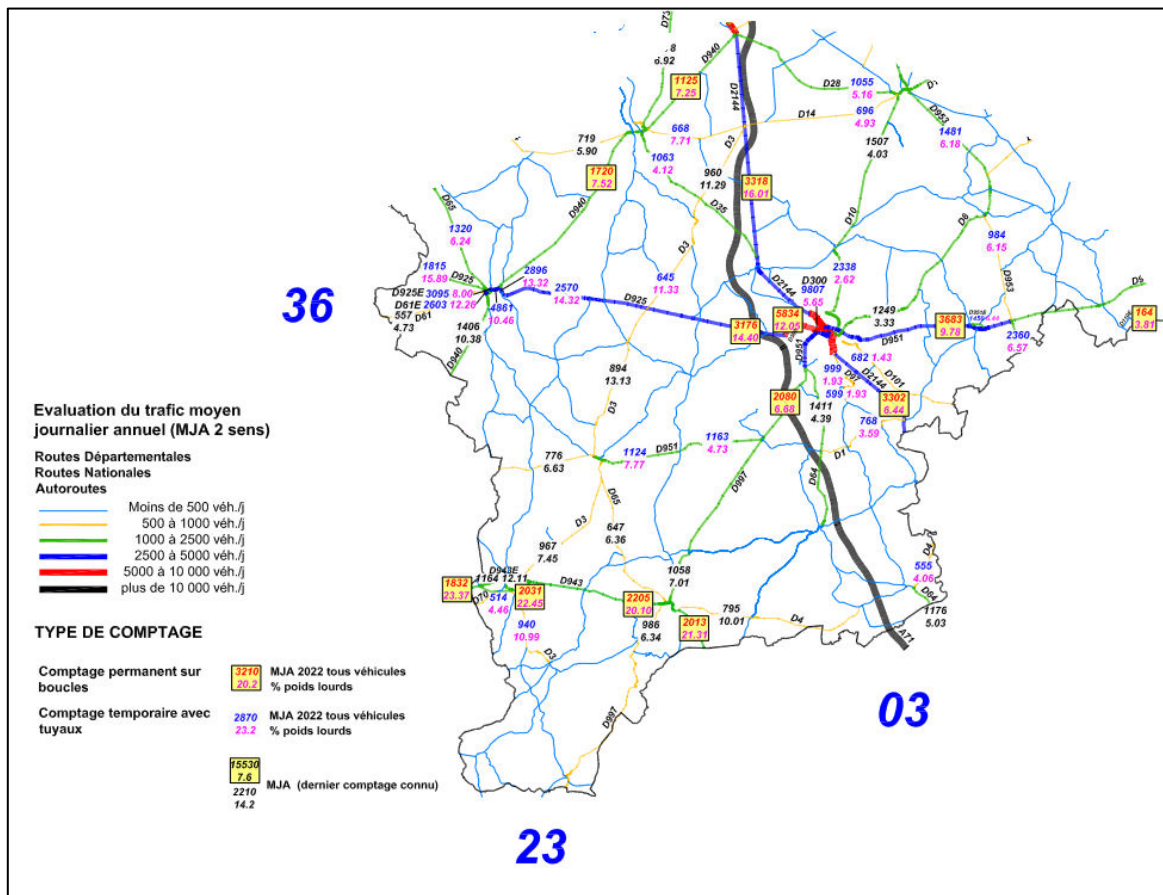
Route	Section	MJA 2022	MJA 2021	MJA 2017	2022/2021	2022/2017
RD 2144	Allier - Saint Amand Montrond	213	213	187	0 %	13,95 %
	Saint Amand Montrond - Levet	531	558	NC	- 4,85 %	
	Levet - Rocade de Bourges	569	580	504	- 1,98 %	- 4,32 %

Evolution du trafic tous véhicules :

Route	Section	MJA 2022	MJA 2021	MJA 2017	2022/2021	2022/2017
RD 2144	Allier - Saint Amand Montrond	3 302	3 224	3 424	2,42 %	- 3,56 %
	Saint Amand Montrond - Levet	3 318	3 246	NC	2,22 %	
	Levet - Rocade de Bourges	5 994	5 780	6 540	3,70 %	- 8,35 %

Le bassin de mobilité bénéficie également du réseau autoroutier A71.

Source : Carte de trafic - Département du Cher (2022)⁹



⁹ https://www.inforoute18.fr/mod_turbolead/getvue.php/3027_view.pdf

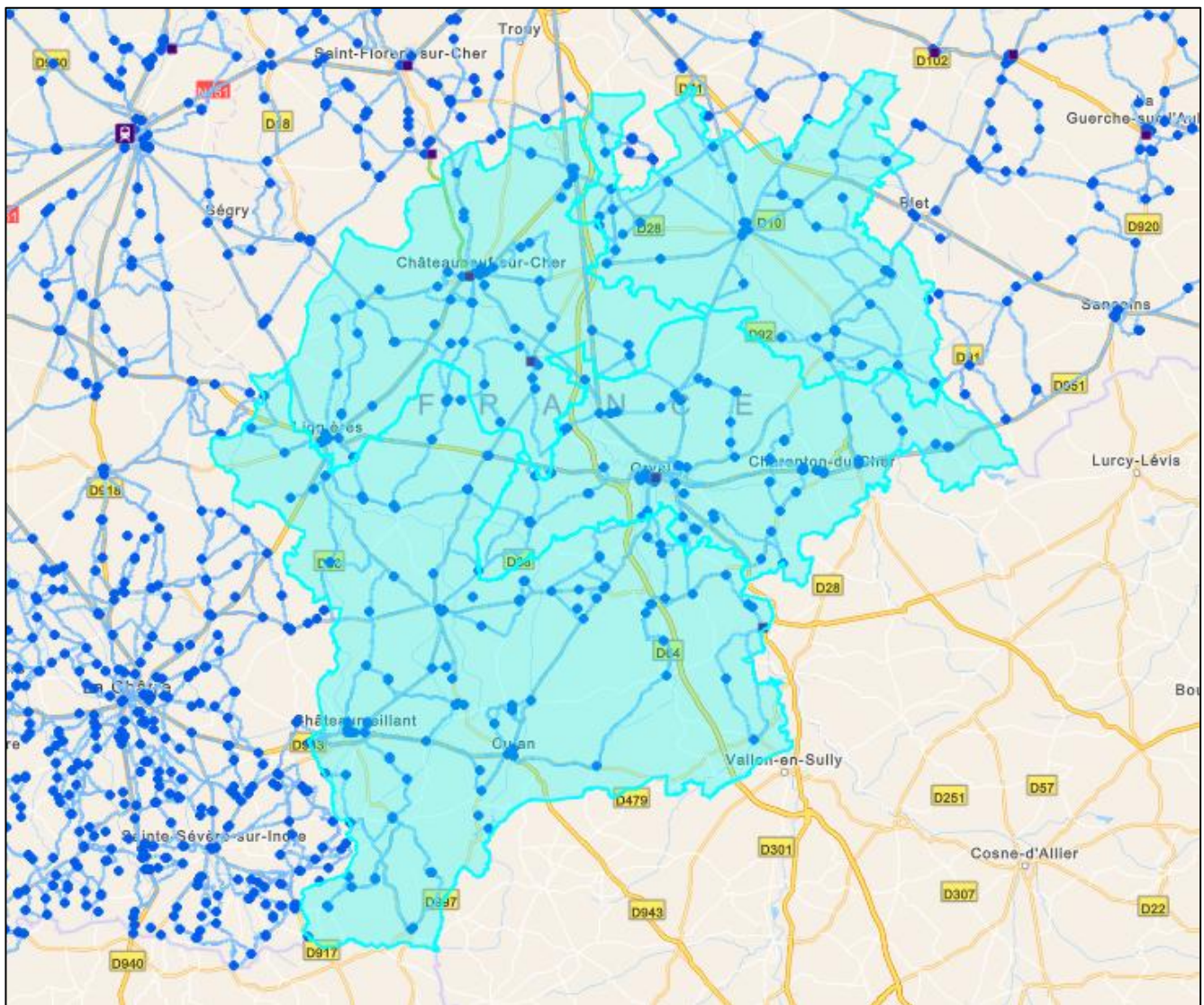


5.4. Réseau routier Rémi

Le réseau routier interurbain Rémi est composé de 329 points d'arrêts sur lignes scolaires et/ou sur lignes régulières au sein du bassin Berry Saint Amandois, à la fois sur voiries départementales et communales.

Les points d'arrêts situés sur Saint Amand ne sont pas comptabilisés puisqu'il relève d'une compétence communale.

Toutes les communes sont concernées, le maillage du territoire est fin et cohérent sur tout le bassin de vie.



Les points d'arrêt routiers Rémi sur le territoire (2024)

Source : Région Centre – Val de Loire

	Communes	Total par commune	Total par CDC
Communauté de Communes Berry Grand Sud	Ainay-le-Vieil	1	133
	Arcomps	4	
	Ardenais	3	
	Beddes	2	
	Châteaumeillant	10	
	Culan	4	
	Épineuil-le-Fleuriel	8	
	Faverdines	2	
	Ids-Saint-Roch	4	
	Ineuil	4	
	La Celette	3	
	La Perche	4	
	Le Châtelet	10	
	Loye-sur-Arnon	8	
	Maisonvais	1	
	Morlac	3	
	Préveranges	10	
	Reigny	3	
	Rezay	2	
	Saint-Christophe-le-Chaudry	1	
	Saint-Georges-de-Poisieux	3	
	Saint-Hilaire-en-Lignières	7	
	Saint-Jeanvrin	3	
	Saint-Maur	2	
	Saint-Pierre-les-Bois	3	
	Saint-Priest-la-Marche	6	
Saint-Saturnin	6		
Saint-Vitte	3		
Saulzais-le-Potier	2		
Sidialilles	4		
Touchay	2		
Vesdun	5		
Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher	Chambon	2	61
	Châteauneuf-sur-Cher	8	
	Chavannes	1	
	Corquoy	2	
	Crézançay-sur-Cher	1	
	La Celle-Condé	2	
	Lapan	1	
	Levet	8	
	Lignières	8	
	Montlouis	1	
	Saint-Baudel	3	
	Saint-Loup-des-Chaumes	2	
	Saint-Symphorien	3	
	Serruelles	1	
	Uzay-le-Venon	3	
	Vallenay	6	
	Venesmes	7	
	Villecelin	2	

	Communes	Total par commune	Total par CDC
Communauté de Communes Cœur de France	Arpheuilles	5	68
	Bessais-le-Fromental	2	
	Bouzais	2	
	Bruère-Allichamps	3	
	Charenton-du-Cher	6	
	Colombiers	2	
	Coust	4	
	Drevant	4	
	Farges-Allichamps	2	
	La Celle	3	
	La Grotte	2	
	Marçais	5	
	Meillant	4	
	Nozières	2	
	Orcenais	2	
	Orval	7	
Saint-Amand-Montrond			
Saint-Pierre-les-Étieux	10		
Vernais	3		
Communauté de Communes Le Dunois	Bannegon	6	67
	Bussy	6	
	Chalivoy-Milon	3	
	Cogny	1	
	Contres	1	
	Dun-sur-Auron	8	
	Lantan	1	
	Le Pondy	5	
	Osmery	1	
	Parnay	1	
	Raymond	1	
	Saint-Denis-de-Palin	3	
	Saint-Germain-des-Bois	9	
Senneçay	3		
Thaumiers	15		
Verneuil	3		

Points d'arrêts routiers pour le bassin de vie : 329





5.5 Infrastructures d'avitaillement¹⁰

Le périmètre du bassin de mobilité Berry Saint Amandois comptabilise un parc de 2 941 véhicules légers électriques et hybrides rechargeables. Le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electrique et hybrides rechargeables (SDIRVE) compte 49 points de recharge :

- 5 points de charge lente
- 39 points de charge normale
- aucun point de charge rapide
- 5 points de charge très rapide

A l'horizon 2025, il est prévu de multiplier les points de charge afin de répondre au besoin, le parc de véhicules Electrique et hybrides rechargeables étant estimé à presque 3 000 fin 2025.

		Points de charge existants				Total
	Parc de véhicules légers électriques et hybrides rechargeables (horizon 2025)	Lente Jusqu'à 7,4kW	Normale De 7,4 kW à 22 kW	Rapide De 23 kW à 150 kW	Très rapide À partir de 150 kW	
CC Berry Grand Sud	756	4	17	0	0	21
CC Cœur de France	1155	0	8	0	5	13
CC Le Dunois	487	0	4	0	0	4
CC Arnon Boischaud Cher	543	1	10	0	0	11
	2941	5	39	0	5	49

Source : <https://explore.data.gouv.fr/fr/datasets/66d025071e235dbdae53e4f3/#/resources/d36797ca-89bd-47ca-a7f4-dc945705efd7>

		Points de charge à déployer à l'horizon 2025				Total
	Parc de véhicules légers électriques et hybrides rechargeables (2025)	Lente Jusqu'à 7,4kW	Normale De 7,4 kW à 22 kW	Rapide De 23 kW à 150 kW	Très rapide À partir de 150 kW	
CC Berry Grand Sud	756	18	6	8	0	32
CC Cœur de France	1155	28	18	17	1	64
CC Le Dunois	487	0	4	0	0	4
CC Arnon Boischaud Cher	543	15	4	8	0	27
	2941	61	32	33	1	127

¹⁰https://publication-actes.fr/OpenData/241800549/Actes_reglementaires/2024/16e9eb198256f4cd7effc049b3df131d3153fab86c14cf8458817b4cfd359830.pdf



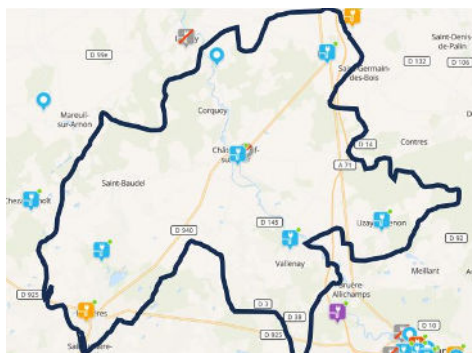
Localisation des bornes dans la communauté de communes Berry Grand Sud



Légende

- Lente 3-22 kW
- Rapide 23-99 kW
- Très Rapide 100-199 kW
- Ultra-Rapide 200+ kW

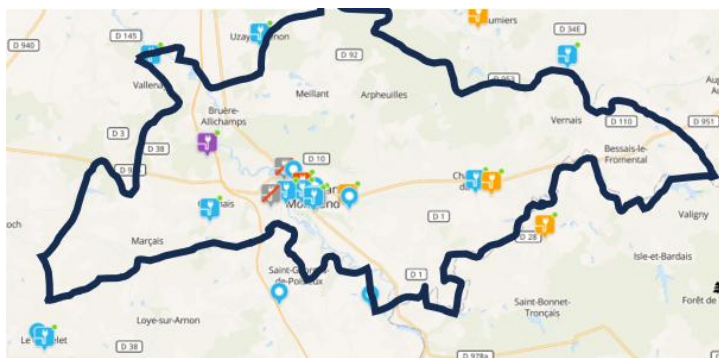
Localisation des bornes dans la communauté de communes Arnon Boischaud Cher



Légende

- Lente 3-22 kW
- Rapide 23-99 kW
- Très Rapide 100-199 kW
- Ultra-Rapide 200+ kW

Localisation des bornes dans la communauté de communes Cœur de France

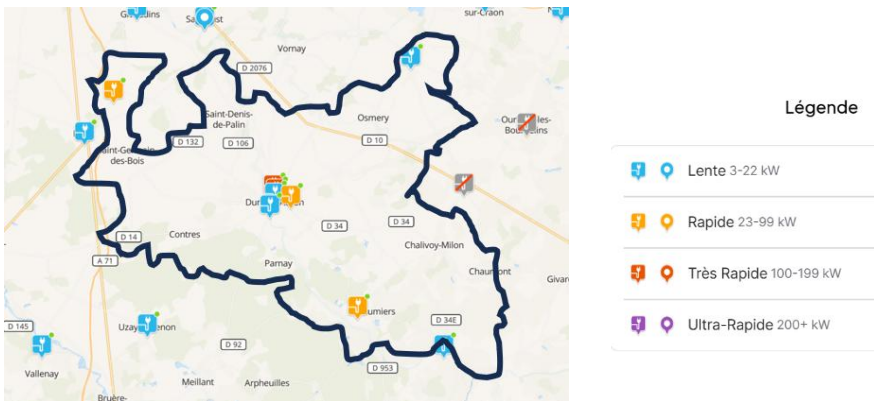


Légende

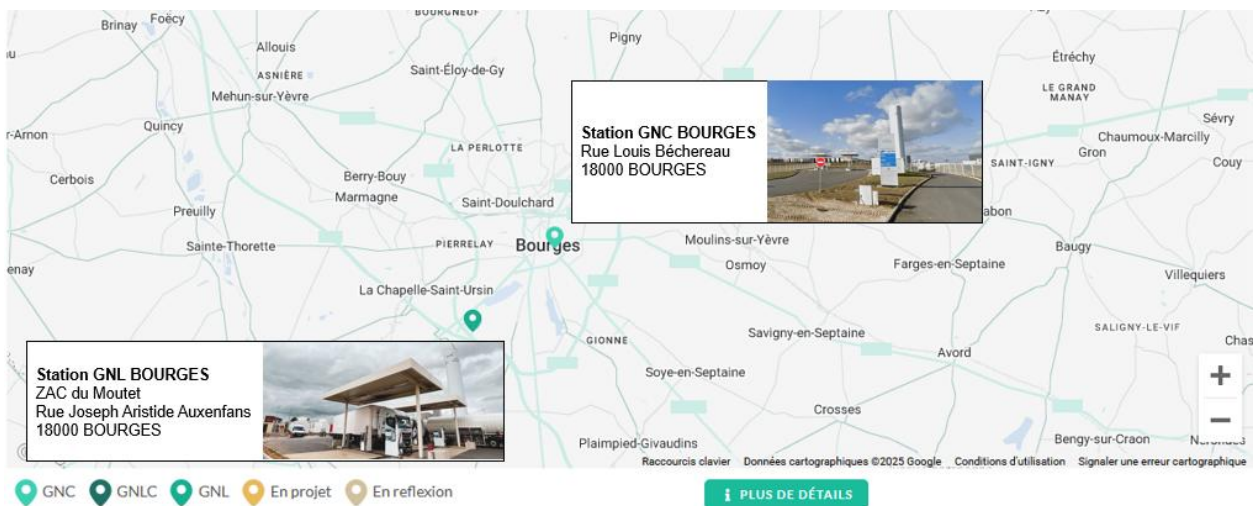
- Lente 3-22 kW
- Rapide 23-99 kW
- Très Rapide 100-199 kW
- Ultra-Rapide 200+ kW



Localisation des bornes dans la communauté de communes Le Dunois



Actuellement, dans le Cher, il existe 2 stations GNV (Gaz Naturel Véhicules) ouvertes au public, situées à Bourges. Dans le bassin de mobilité Saint-Amandois, il n'y a ni station proposant du GNV, ni station proposant de l'hydrogène.



Source (2024) : <https://www.gaz-mobilite.fr/>

5.5 Coopérations tarifaires

La Région Centre-Val de Loire est l'AOM du bassin de mobilité. La ville de Saint Amand a signé une convention de coopération pour son réseau urbain.

Il en est de même pour la Région AURA qui a signé un accord tarifaire avec la Région Centre Val de Loire pour offrir une liaison régulière permettant aux usagers du sud du Berry de se rendre à Montluçon.

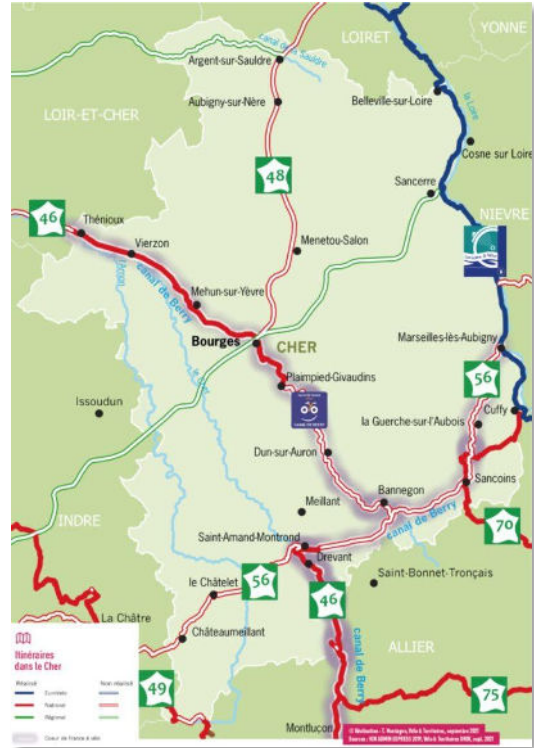
5.6 Information multimodale et voyageurs

La plateforme régionale **JVMalin** apporte une information multimodale incluant les services régionaux. Il intègre les services des opérateurs de covoiturage, les itinéraires cyclables, le réseau interurbain Rémi Cars, le réseau ferroviaire Rémi train et le service Rémi + à la demande. Le site internet **JVMalin** cumule 800.000 visiteurs par mois.



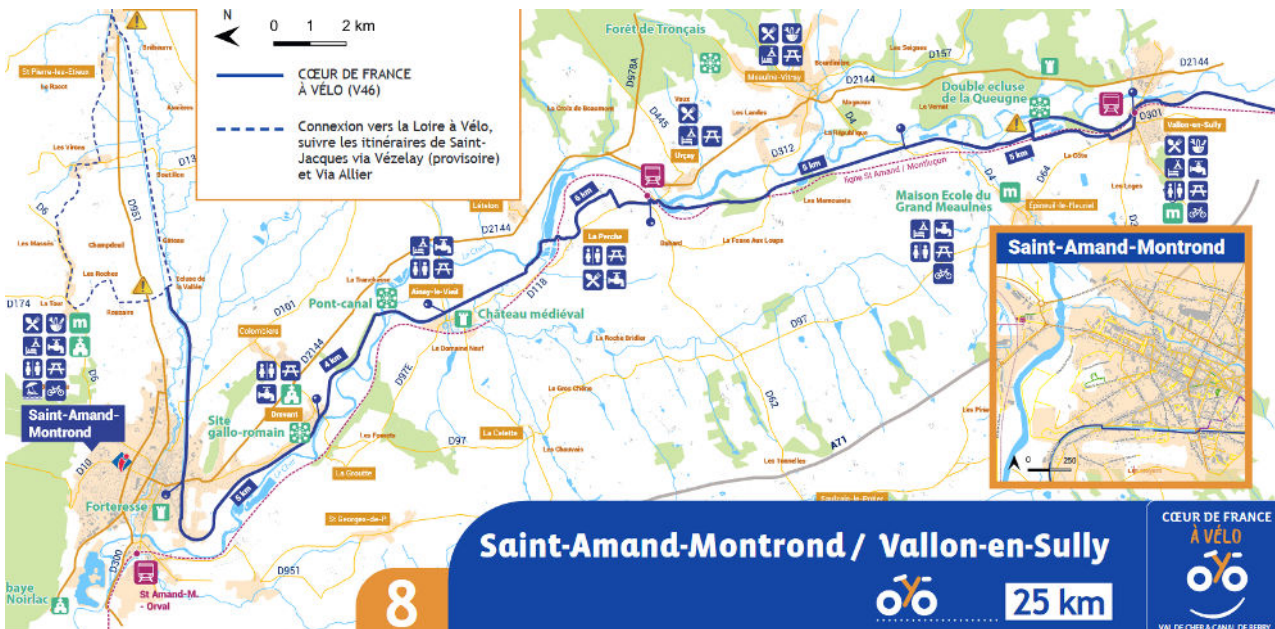
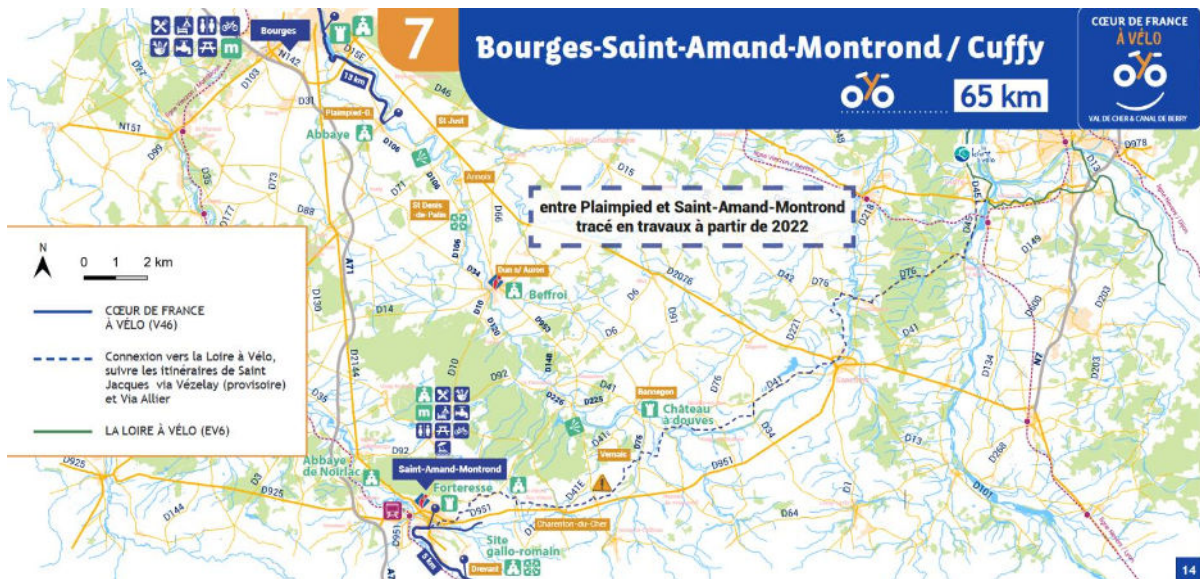
5.7 Mobilités touristiques

Le bassin de mobilité est traversé par les itinéraires cyclotouristiques « V46 : Cœur de France à vélo / Canal de Berry », et V56 Des boucles vélo plus locales existent sur le territoire.



Détail de la traversée du Cher par la V46

Source : https://www.departement18.fr/IMG/pdf/carnet_de_route.pdf





Détail de la traversée du Cher par la V56



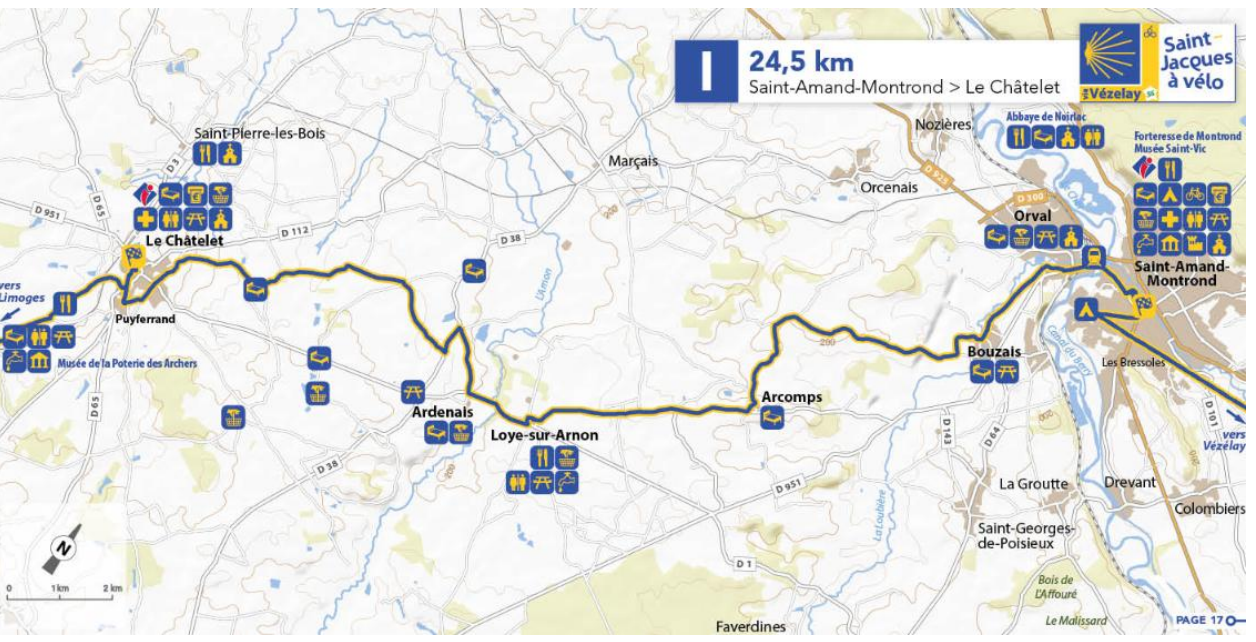
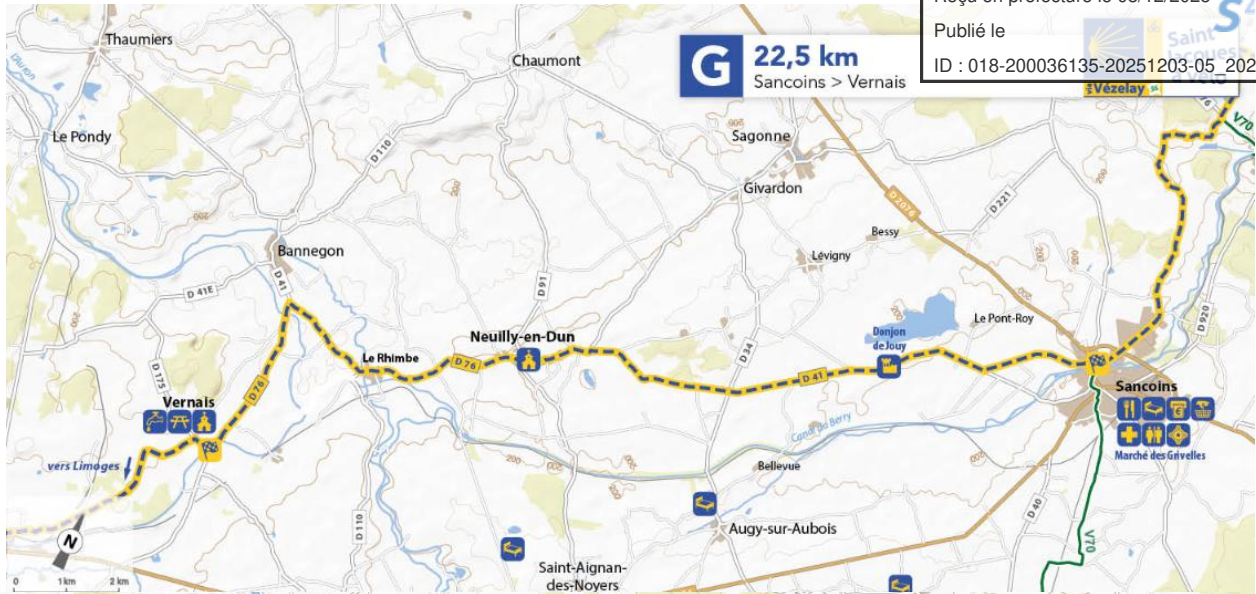
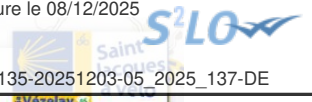
La légende des cartes & signalétique

LÉGENDE / KEY

- Itinéraire V56 / V56 route
- Itinéraire provisoire V56 à suivre. Itinéraire complet par canal du Berry à partir de 2026 / Temporary route V56 to follow. Final itinerary by «canal du Berry» from 2026
- Itinéraire de liaison / Connecting route
- Col / Mountain pass
- Sommet / Summit
- Ville de départ - Arrivée d'étape / Departure city - Arrival city
- Site du patrimoine mondial au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France / the site « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » on the UNESCO World Heritage List
- Office de tourisme / Tourist office
- Gare ferroviare / Train station
- Restaurant / Restaurant
- Hébergement (chambre d'hôte, gîte, hôtel) / Tourism accommodation
- Camping / Campsite
- Location - réparation vélo / Bike rental and repair
- Distributeur de billets / Cash dispenser
- Epicerie - supermarché / Grocery store - supermarket
- Pharmacie / Drugstore
- WC public / Public Toilet
- Aire de pique-nique / Picnic area
- Point d'eau / Water supply point
- Cave / Winery
- Musée / Museum
- Château / Castle
- Edifice religieux / Religious building
- Autre patrimoine local / Local heritage
- Panorama / Panorama

PAGE 4



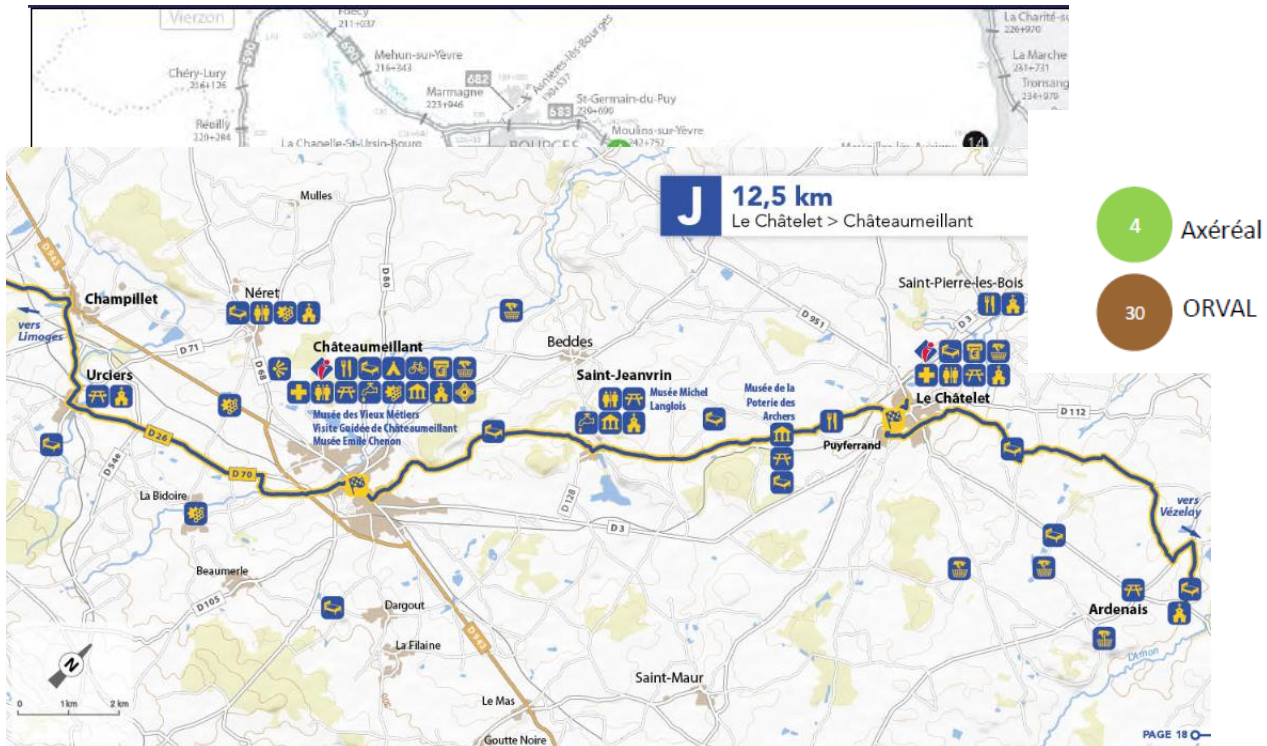


Sources <https://www.francevelotourisme.com/sites/default/files/inline-files/CarnetRoute-V56.pdf>



5.8 Logistique

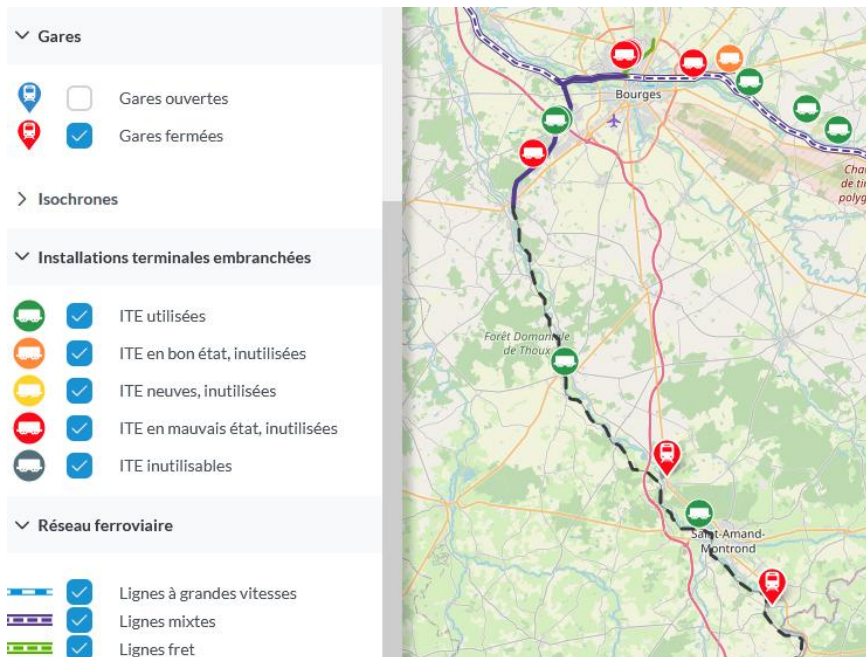
A ce jour, le territoire n'est pas encore engagé dans une démarche de logistique urbaine durable pour réduire l'impact de l'activité des entreprises de transports sur l'environnement.



Source : SNCF Réseau

Le territoire concentre plusieurs acteurs majeurs du transport routier de marchandises et dispose de 2 installations terminales embranchées (ITE) ferroviaires¹¹, actuellement utilisées.

Sources :



<https://geofer.cerema.fr>

¹¹ Voie ferrée desservant une entreprise, une usine, un dépôt, une zone industrielle ou portuaire à partir du réseau ferroviaire national afin de permettre le transport de marchandise sans rupture de charge.



ARTICLE 6

Stratégie territoriale des mobilités

6.1 Feuille de route du Contrat Opérationnel de Mobilités

La présente feuille de route définit la stratégie et les ambitions communes à la Région et aux cosignataires en matière de mobilité. Elle comprend des indicateurs de suivi et des résultats attendus, définis en annexe 1.

Le présent COM intervient en outre dans un contexte où le territoire se prépare à accueillir l'évènement culturel majeur qu'est « [Bourges 2028](#), capitale européenne de la culture » pour lequel les infrastructures et services de mobilité seront fortement sollicités et devant faire l'objet d'adaptations contribuant à accueillir les nombreux visiteurs attendus dans d'excellentes conditions.

6.1.1 Réseaux de transport collectif

Face aux évolutions de l'organisation des modes de travail, et en conscience de l'urgence climatique, la Région et les cosignataires se mobilisent pour accroître la part modale des mobilités durables, et notamment du transport public de personnes : train, cars interurbains, bus... À ce titre, ils œuvrent, de manière coordonnée, pour construire une offre de services de mobilité durable couvrant efficacement le territoire. Le report modal de la voiture individuelle vers ces solutions est une des clefs de la réduction de l'empreinte carbone du territoire.

Atout majeur du territoire, le maillage ferroviaire dense permet de rejoindre de nombreuses destinations régionales et au-delà.

La Région et les cosignataires souhaitent collectivement faire de l'offre ferroviaire un pilier de l'attractivité du territoire.

À ce titre, les lignes ferroviaires doivent être les plus attractives possibles, tant en termes de dessertes que de temps de parcours, pour répondre au mieux aux besoins de mobilité du territoire.

Retrouver les temps de parcours optimum historiques est une cible partagée.

Le réseau de cars interurbains Rémi est également structurant dans la desserte du territoire, en complémentarité avec les lignes ferroviaires. Sa desserte doit répondre au mieux aux besoins de mobilité du territoire, et son articulation avec les trains doit être la plus fluide possible pour garantir des temps de trajets optimisés aux usagers.

Il est complété par la possibilité pour les voyageurs commerciaux d'emprunter sur demande certaines lignes scolaires desservant finement le territoire.

6.1.2 Soutenir l'intermodalité, clef de vôûte du système de transport

L'intermodalité permet de fluidifier et de simplifier les déplacements du quotidien. Elle accroît la cohérence et l'harmonisation des offres de transport.

Consciente de cet enjeu, la Région porte, en partenariat avec les AOM du Centre-Val de Loire, un système d'information multimodale JVMalin, qui recense toutes les informations disponibles relatives aux solutions de mobilité durable existantes. Les partenaires agissent pour que sa base de données soit la plus complète et à jour possible.



La Région et les cosignataires harmonisent leurs actions respectives dans une logique globale, pour assurer le développement continu de solutions de transport interconnectées.

Les horaires des services de transport en commun seront articulés entre les autorités organisatrices et leurs transporteurs respectifs, afin de proposer aux citoyens le plus grand nombre de possibilités de déplacements durables sur le territoire du bassin, et en lien avec l'extérieur.

Des services facilitant les pratiques multimodales seront recherchés, par l'amélioration du partage de l'information des voyageurs, la simplification de l'achat de titres en tendant vers un titre de transport unique, en s'appuyant notamment sur le partenariat régional JVMalin. À ce titre, cette plateforme a vocation à évoluer vers un MaaS (Mobility as a Service) régional.

Ensemble, la Région et les cosignataires œuvrent pour l'articulation des différents modes de transport sur les lieux d'intermodalité, particulièrement sur les espaces des gares ferroviaires et routières, et des principaux points d'arrêts routiers du territoire. Sur les Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM), les cosignataires veilleront à résorber les problématiques d'accessibilité PMR, entravant la circulation des personnes handicapées, des personnes âgées ou des poussettes...

6.1.3 Développement du vélo, pour les déplacements du quotidien et touristiques

Les mobilités actives sont un enjeu de société essentiel, à la fois au regard de la santé publique et au regard de la capacité à se déplacer. Les actions du contrat opérationnel de mobilité doivent s'inscrire en cohérence avec les projets préexistants relatifs aux mobilités actives et développer l'intermodalité vers ce type de mobilité.

La Région et les cosignataires s'engagent, en lien avec le Plan Régional Vélo Acte II, à œuvrer en faveur des services associés à la pratique cyclable. À ce titre, la Région, l'État et SNCF Gares & Connexions équiperont déjà 70 gares ferroviaires d'abris-vélos sécurisés.

La Région porte également des aides à l'acquisition de Vélos à Assistance Électrique (VAE), de trottinettes électriques et de vélos pliants. La Région soutiendra également l'acquisition de vélos par les jeunes via YEP'S, ainsi que le développement des possibilités d'emport vélos dans les trains et cars du réseau Rémi.

En lien avec les plans de mobilité simplifiés des territoires et le schéma directeur des modes actifs départemental, le développement de liaisons cyclables sécurisées à fort potentiel de fréquentation sera recherché, en visant prioritairement à relier les zones rurales aux pôles d'activité économique, aux établissements scolaires, aux pôles d'échanges multimodaux, aux lieux de centralité et aux zones à forte densité de population.

La Région et les cosignataires recherchent également l'amélioration permanente des itinéraires cyclotouristiques pour renforcer leur attractivité et leur cyclabilité.

6.1.4 Appuyer le Transport à la Demande, l'autopartage et le covoiturage du quotidien

Utilisé à bon escient, le covoiturage apporte une solution pertinente pour réduire la congestion et la pollution. Il est un moyen efficace de réduction de l'autosolisme. À ce titre, le Contrat Opérationnel de Mobilité vise à soutenir les solutions de covoiturage existantes ou leur émergence pour les autres territoires, qu'il s'agisse de solutions portées par les signataires ou par des prestataires extérieurs, notamment en lien avec les employeurs du territoire.

L'autopartage est une solution innovante de mobilité en développement au sein du territoire régional. Intégré en complémentarité au réseau Rémi, il permet un maillage du territoire plus fin, particulièrement lorsque la densité de population est limitée. L'action de la Région et des



cosignataires doit permettre de faire émerger une offre de véhicules en autopartage sur l'ensemble du territoire du bassin de mobilité.

Le transport à la demande doit mieux répondre aux usages collectifs de mobilité du territoire. L'offre socle Rémi de transport à la demande (TAD), intitulée Rémi + à la demande, permet à chaque commune située au sein d'un EPCI non AOM de bénéficier *a minima* de 2 demi-journées de fonctionnement afin de rejoindre le pôle de centralité de son périmètre. Les pôles de centralité, les jours de fonctionnement, les horaires de fonctionnement et les périmètres doivent être définis en continu pour répondre aux usages du territoire, par un travail collectif avec les Communautés de communes concernées.

Le développement de l'offre locale PEPITA sera poursuivi sur le ressort territorial de Saint Amand Montrond

6.1.5 Mettre en œuvre des solutions de mobilités solidaires

Les solutions de mobilité durable doivent être accessibles à tous, indépendamment des freins physiques, psychologiques, financiers ou sociaux dont peuvent souffrir les individus. Tout particulièrement, les difficultés de mobilité sont un frein important à l'emploi, la formation ou l'insertion sociale pour de nombreux citoyens. La Région et les cosignataires s'engagent dans le développement continu du conseil en mobilité inclusive et dans le soutien aux acteurs associatifs et sociaux pour assurer un savoir et un pouvoir de se déplacer à tous.

La Région et les cosignataires s'engagent à soutenir les porteurs de solutions de mobilités solidaires, lorsque celles-ci sont jugées pertinentes, émancipatrices et efficaces. Cela peut inclure les solutions de Transport d'Utilité Sociale (TUS), le portage d'auto-école et de vélo-école solidaires, la location solidaire de véhicules propres et les activités de conseil en mobilité spécifiques à ce public.

Sur le territoire, les initiatives locales seront soutenues et amplifiées (ateliers de réparation, vélo écoles...).

6.1.6 Informer et accompagner au changement des pratiques de mobilités

Afin de renforcer la connaissance de l'offre de transport par l'ensemble des habitants du Bassin de mobilité, la Région s'engage à réaliser des sessions de formation auprès des agents de son délégataire de service public de transport routier RD BERRY, des agents de SNCF Voyageurs, et des agents et élus des collectivités locales ou encore des associations locales recevant du public, au rythme de 2 sessions de formation annuelles.

La Région et les cosignataires s'engagent à diffuser les enseignements des formations proposées et l'intégralité des informations relatives à l'offre de transport auprès des habitants du territoire.

Les innovations pertinentes sont nombreuses dans le domaine de la mobilité. Elles permettent à la fois d'améliorer les déplacements, particulièrement dans les zones géographiques peu denses et peu desservies par les transports en commun de personnes « classiques », et de renforcer le tissu économique local. La Région et les cosignataires agissent pour soutenir les solutions innovantes qui pourraient émaner et pour les aider à se développer.

La Région et les cosignataires s'engagent à agir pour développer les actions des entreprises et des opérateurs de l'emploi en faveur de la mobilité durable, particulièrement dans le cadre de plans de déplacements interentreprises. Des actions peuvent concerner les employés comme les individus en recherche d'emploi et en réinsertion professionnelle. En complément, la Région et les cosignataires s'engagent à soutenir aussi les démarches de mobilité durable des établissements d'enseignement secondaire et supérieur auprès de leurs élèves.



6.1.7 Faire émerger des solutions d'avitaillement alternatives aux énergies fossiles et une logistique durable

La Région a réalisé en 2022 une étude régionale d'avitaillement pour fixer les grandes orientations en matière d'avitaillement alternatif aux énergies fossiles et notamment sur les installations de recharge de véhicules électriques (IRVE).

Le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18), acteur majeur de la transition énergétique dans le département du Cher qui regroupe 287 communes et 15 EPCI adhérentes, a quant à lui approuvé son SDIRVE¹² en 2024.

La Région et les cosignataires vont œuvrer conjointement à l'analyse des besoins et des évolutions des tendances sur les territoires du présent contrat pour viser une réduction des zones blanches sans IRVE, en lien étroit avec le SDE 18.

La Région et les cosignataires s'engagent également à intégrer le territoire dans les réflexions autour de solutions d'avitaillement en bioGNV, en hydrogène ou en toute autre forme de carburant innovant, durable et privilégiant les opportunités locales.

Les partenaires participent également à renforcer l'implication de leurs entreprises locales dans la transition vers une logistique plus décarbonée et dans une démarche de logistique durable

6.1.8 Partager les informations et les données sur les mobilités

La Région et les cosignataires s'engagent à partager des données pour mieux connaître l'offre locale de mobilité ou évaluer l'opportunité de projets nouveaux. Le partage de données est réalisé dans le respect du Règlement RGPD (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

La Région s'est engagée dans une démarche de création d'un observatoire vélo régional. La Région et les cosignataires s'engagent à soutenir cette démarche, en partie par le partage d'informations et de données, dans le respect du cadre légal et réglementaire précité.

6.2. Coopérations interbassins de mobilités

Dans le cadre de projets stratégiques régionaux et afin d'éviter tout effet frontière entre les EPCI, la Région et les cosignataires s'engagent à coopérer avec les bassins de mobilité à proximité directe du territoire, y compris les régions limitrophes.

Les flux de déplacements importants internes au bassin de mobilité mais également avec les territoires limitrophes demeurent aujourd'hui très fortement dépendants de l'usage de la voiture individuelle, ceci malgré la présence d'infrastructures de qualité, dont des lignes ferroviaires permettent des liaisons décarbonées vers ces territoires. Le Bassin de mobilité comporte également des infrastructures routières de qualité, qui pourraient être mieux utilisées au bénéfice des mobilités durables. La Région et les cosignataires s'engagent à développer des actions permettant le report modal depuis la voiture individuelle vers d'autres modes de transport, permis par ces infrastructures, afin de diminuer l'empreinte environnementale des déplacements sur le territoire.

¹² https://publication-actes.fr/OpenData/241800549/Actes_reglementaires/2024/16e9eb198256f4cd7effc049b3df131d3153fab86c14cf8458817b4cfd359830.pdf



ARTICLE 7

Suivi du contrat

La Région et les cosignataires proposent des indicateurs pour mesurer les effets des actions conduites sur le territoire (Annexe 1). Ces indicateurs chiffrés répondent au besoin des acteurs locaux et régionaux.

Ces indicateurs sont renseignés régulièrement par la Région et les cosignataires, tout au long de la mise en œuvre du contrat opérationnel de mobilité.

Dans le cadre du comité des partenaires annuel, la Région présentera un bilan intermédiaire du contrat opérationnel de mobilité au regard des indicateurs préétablis par le Comité des partenaires.

ARTICLE 8

Dispositions générales

Toute modification du présent contrat s'effectuera par avenant, signé par les parties, dont le contenu aura été préalablement approuvé d'une part par le Conseil régional et d'autre part par les cosignataires.

La Région s'engage à mener à son terme toute convention signée dans le cadre d'un dispositif préexistant et modifiée par le présent contrat.

Le contrat s'exécute sans contrepartie financière.

ARTICLE 9

Litiges

Tout litige à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.



Fait à Orléans, le



Le Président du Conseil Régional,

M. François BONNEAU



Le Président du Conseil Départemental,

M. Jacques FLEURY



Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

ID : 018-200036135-20251203-05_2025_137-DE



Fait à Orléans, le



Le Président du Conseil Régional,

M. François BONNEAU



**Le Directeur régional des gares Bretagne,
Pays de la Loire et Centre-Val de Loire de
la Société Nationale des Chemins de Fer –
Gares & Connexions**

M. Jean-Luc BOUHADANA



Fait à Orléans, le



Le Président du Conseil Régional,

**Le Directeur régional de RATP DEV
(RD BERRY)**

M. François BONNEAU

M. Olivier VELTER



Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

ID : 018-200036135-20251203-05_2025_137-DE



Fait à Orléans, le



Le Président du Conseil Régional,

M. François BONNEAU



**Monsieur le Président de la Communauté
de Communes Berry Grand Sud**

M. Jean-Luc BRAHITI



Fait à Orléans, le



Le Président du Conseil Régional,

**Monsieur le Président de la Communauté
de communes Arnon Boischaut Cher**

M. François BONNEAU

M. Dominique BURLAUD



Fait à Orléans, le



Le Président du Conseil Régional,

M. François BONNEAU



**Monsieur le Président du Pays
Berry Saint Amandois**

Louis COSYNS



Fait à Orléans, le



Le Président du Conseil Régional,

**Monsieur le Président de la Communauté
de Communes Cœur de France**

M. François BONNEAU

M. Daniel BÔNE



Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

ID : 018-200036135-20251203-05_2025_137-DE



Fait à Orléans, le



Le Président du Conseil Régional,

M. François BONNEAU



**Monsieur le Président de la Communauté
de Communes Le Dunois**

M. Louis Cosyns



ANNEXE N°1 – INDICATEURS DE SUIVI POUR LE BASSIN BERRY SAINT AMANDOIS

Thème	Libellé	Valeur de référence	Résultats attendus À horizon 2027	Résultats attendus À horizon 2030
1. Transports collectifs et intermodalité	1.A. Nombre de voyages sur les lignes régulières REMI traversant le territoire	2 323 (2023)	3 300	3 400
	1.B. Part modale des déplacements domicile travail en Transports Collectifs	1,3% (INSEE 2021)	1,5 %	2 %
	1.C. Part modale des déplacements domicile travail en voiture	81,1% (INSEE 2021)	80,5 %	80%
	1.D. Taux de motorisation des ménages	87% (INSEE 2021)	86,5%	86%
	1.E. Nombre trajets en covoiturage avec preuve de covoiturage	2 094 (2024)	2 500	2 700
	1.F. Nombre voyageurs gares ferroviaires du territoire	81 198	82 500	84 000
	1.G. Nb de voyageurs transportés en TAD REMI	A venir	+5%	+7%
2. Mobilités partagés, actives et solidaires	2.A. Nb aires de covoiturage formalisées (Panneau)	4	5	7
	2.B. Nb de véhicules en autopartage REMI	0	7	7
	2.C. Nb de réservations du service d'autopartage REMI	0	700	1 000
	2.D. Part modale deux-roues Domicile-Travail	2,1%	2,6%	3%
	2.E. Kms d'aménagements cyclables	400	450	500
	2.F. Nb abris-vélos sécurisés en gare sur le territoire	0	1	1
3. Décarbonation	3.A. Nombre de bornes de charges électriques	49	90	127
	3.B. Engagement dans des démarches de logistique durable	0	0	1
	3.C. Nombre d'ITE sur le territoire	2	2	2
	3.D. Nb de station d'avitaillement multi-énergie	0	0	0